



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

*Séance du
Lundi 13 Mars 2023 – 18h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

18H00

Ordre du Jour

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 février 2023

RESSOURCES HUMAINES

- 1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
- 2. RECRUTEMENTS D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - PRIORISATION DES REMPLACEMENTS DES AGENTS PERMANENTS**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 3. DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES POUR L'ÉQUIPEMENT EN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR AVEC DÉTECTEUR DE PRÉSENCE**

ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

- 4. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

DOMAINE DE LA COMMUNE

- 5. PARVIS DE LA GARE FERROVIAIRE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LE RÉGION OCCITANIE**

FINANCES

- 6. ADOPTION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, INFORMATIONS MUNICIPALES ET MOBILITÉS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**
- 7. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023 ET AUTORISATIONS DE PROGRAMMES**
- 8. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE POUR L'ANNÉE 2023**
- 9. BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2023 - EAU ET ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES**
- 10. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2023 - MOBILITÉS**

Le treize mars deux mille vingt-trois à 18 heures 00, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. André MELLINGER, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 07 mars 2023.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, BALDY, SERCOMANENS, SOTO, BRU, LAPORTERIE, FAURE, LARROQUE, LUIS, LAVAYSSIÈRE, ALLATRE-LACAILLE, LACIPIÈRE, GENDRE, LEMAIRE, CROS, GAZAL, SEHLAOUI (à partir du point 7), RUBAUD, LANDREIN, BROUQUI, LAFRAGETTE, GONTIER (à partir du point 6), JANOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Claude STALLA À Hélène LACIPIÈRE, Léa BOLLER À Hélène GAZAL, Christine DELESTRE À Philippe LANDREIN.

Absents : Reyda SEHLAOUI (jusqu'au point 6), Patricia GONTIER (jusqu'au point 5), Pascal RENAUD.

Secrétaire de séance : M. GENDRE.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est adopté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rédigé par : Service des Ressources Humaines
Rapporteur : Bernard LANDES

En fin d'année 2021, la Directrice de Cabinet de la ville de Figeac a été recrutée. Cet agent, titulaire de la Fonction Publique Territoriale, se trouve être sur une position de disponibilité pour convenances personnelles dans sa Collectivité antérieure.

Afin de lui permettre de clarifier sa situation administrative, il conviendrait de recruter cette personne par voie de mutation, puis de prononcer son détachement pour qu'elle puisse prolonger son contrat sur l'emploi de Directrice de Cabinet.

En effet, les collaborateurs de Cabinet sont nécessairement recrutés par contrat, quel que soit leur statut initial. Ainsi, s'ils sont fonctionnaires dans une collectivité, ils peuvent être recrutés comme collaborateurs de Cabinet à condition d'être détachés sur cet emploi.

Il vous est donc proposé la création d'un poste d'attaché territorial au tableau des emplois pour permettre le recrutement par mutation.

École Jacques Chapou : Ayant les qualifications requises, un agent d'entretien et de surveillance de l'école Jacques CHAPOU a été réaffecté au service Espaces verts en juin 2022. Cet agent remplace depuis janvier 2023 un agent parti à la retraite.

Pour faire face à la vacance de poste à l'école Jacques Chapou, une personne a été recrutée par jury qui s'est réuni le 23 août 2022 et affectée sur l'école depuis la rentrée de septembre. Il vous est proposé la création de son poste par une transformation de poste au tableau des emplois.

École Marcenac : un adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32H) ayant obtenu le concours d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe peut être nommé sur ce grade compte tenu d'une demande de disponibilité pour convenances personnelles par l'agent occupant un poste d'ATSEM.

Je vous propose la création du poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32H et la suppression du poste dans la filière technique pour nommer cet agent.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

VU le Code de la Fonction Publique,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 1^{er} avril 2023 (sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial) :

Filière administrative :

À compter du 1^{er} avril 2023 :

Suppression à compter de la nomination

Attaché territorial : + 1 TC	
------------------------------	--

Filière Technique :

À compter du 1^{er} avril 2023 :

Suppression à compter de la nomination

	Adjoint technique PP 2 ^{ème} classe : - 1 TNC 32h
Adjoint technique : + 1 TC	Adjoint technique PP 1 ^{ère} classe : - 1TC

Filière sanitaire et sociale :

À compter du 1^{er} mai 2023 :

Suppression à compter de la nomination

ATSEM PP 2 ^{ème} classe : + 1 TNC 32H	
--	--

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

RECRUTEMENTS D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - PRIORISATION DES REMPLACEMENTS DES AGENTS PERMANENTS

Rédigé par : Service des Ressources Humaines

Rapporteur : Bernard LANDES

A. Recrutements accroissement saisonnier d'activité :

Afin de faire face aux besoins des différents services municipaux, pendant les principaux évènements culturels, la période touristique 2023 et pour répondre à des besoins plus spécifiques, vacances de printemps, de la Toussaint et de Noël ainsi qu'en automne pour le service nettoyage, je vous propose le recrutement d'agents non saisonniers.

M. LANDES : « Il faut savoir que ces postes de saisonniers sont pourvus à l'occasion d'une réunion qui a lieu en présence des responsables de services et des élus. Le choix s'appuie sur un règlement qui stipule notamment que les jeunes doivent résider sur notre Commune. Je rappelle que, depuis deux ou trois ans, nous avons des difficultés de recrutement. Contrairement à ce qui se passait avant où les gens se plaignaient de ne pas être recrutés, c'est à présent le contraire et nous sommes presque obligés de nous mettre à genoux pour demander à certains jeunes de venir travailler chez nous. Ce n'est pas toujours dans leur volonté mais c'est comme cela. »

Monsieur le Maire : « Pour ma part, je salue le travail des agents titulaires ainsi que l'organisation du service car cela ne vous a pas échappé qu'après deux années de Covid les manifestations sont reparties à la hausse. Arriver à cerner le nombre de remplaçants et d'agents supplémentaires tout en restant dans des sphères raisonnables n'est pas une mince affaire. »

VU l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, et vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

APPROUVE la création, des emplois temporaires d'agents non-titulaires pour accroissement saisonnier d'activité tel qu'il suit :

SERVICES TECHNIQUES

1°) Service Propreté urbaine :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin renfort désherbage
- 1 agent à temps complet pour le mois de juillet,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'août,
- 2 agent à temps complet pour le mois d'octobre, (ramassage feuilles)

- 2 agent à temps complet pour le mois de novembre, (ramassage feuilles)
- 2 agents à temps complet pour le mois de décembre. (Ramassage feuilles)

2°) Service Manifestations :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 3 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 3 agents à temps complet pour le mois d'août,

3°) Service Bâtiments :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juillet,
- 2 agents à temps complet pour le mois d'août.

4°) Service Espaces Verts :

- 2 agents à temps complet pour le mois de juin,
- 1 agent à temps complet pour le mois de juillet,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'août,

5°) Service Assainissement :

- 1 agent à temps complet pour le mois de Juillet,
- 1 agent à temps complet pour le mois d'Août.

6°) Service Réseaux :

- 1 agent à temps complet pour le mois de septembre, octobre (pour la relève des compteurs d'eau).

SERVICES CULTURELS

Service du Patrimoine : Accueil du public à l'espace patrimoine :

- L'équivalent d'1 agent à 8h/hebdomadaire sur les mois d'avril, mai, juin, et à partir du 18 septembre au 6 novembre, mais aussi pour remplacer l'agent titulaire lors de ses absences pour congés.
- L'équivalent d'1 agent à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 17 septembre

- Service des Musées :

Afin de renforcer les services pour la surveillance et le gardiennage du Musée Champollion-Les Écritures du Monde, pour la surveillance de l'exposition « A la lettre » qui aura lieu du 24 juin au 1^{er} octobre inclus et pour assurer l'ouverture du Musée d'Histoire de Figeac :

- 1 agent équivalent à 0.4 ETC pour les vacances de Pâques (avril-Mai)
- 1 agent équivalent à 0.4 ETC pour le mois de juin,
- 6 agents équivalent à 6 ETC pour le mois de juillet,
- 7 agents équivalent à 7 ETC pour le mois d'août,
- 2 agents équivalent d'1,5 agent à temps complet pour le mois de septembre,
- 1 agent à mi-temps le mois d'octobre,
- 1 agent équivalent à 0.3 ETC pour le mois de novembre,
- 1 agent équivalent à 0.25 ETC pour le mois de décembre.

RÉCAPITULATIF

Année 2023

Services	Espaces verts	Eau	Assai	Propreté Urbaine	Bâtiments	Manif-estations	Patrimoine	Musées	PM	TOTAL
Avril							0.2			
Mai							0.2	0.4		
Juin	2			2		2	0.6	0.4		
Juillet	1		1	1	2	3	1	6		
Août	1		1	1	2	3	1	7		
Sept		1					0.6	1.5		
Oct		1		2			0.2	0.5		
Nov				2			0.2	0.3		
Dec				2				0.25		
Total	4	2	2	10	4	8	4	16.35		50.35

RÉCAPITULATIF Année 2022

Services	Espaces verts	Eau	Assai	Propreté Urbaine	Bâtiments	Manif-estations	Patrimoine	Musées	PM	TOTAL
Avril							0.20	0.5		
Mai							0.20	0.5		
Juin	1			1		2	0.20	0.4	1	
Juillet	2		1	2	2	3	2	6.5	2	
Août	2		2	2	2	3	2	7.5	2	
Sept				1			1.6	1.5	1	
Oct		1		2			0.20	0.5		
Nov		1		2			0.10	0.15		
Dec		1		2				0.25		
Total	5	3	3	12	4	8	6.5	17.8	6	65.3

Au total, cette proposition porte sur la création de 50,35 agents équivalents temps plein pour un coût estimé à 135 000 € contre 65,3 (prévu) en 2022 pour un coût budgétisé de 163 600€.

Je vous rappelle que le recrutement d'agents non titulaires lié à l'accroissement saisonnier d'activité (article L 332-23 2° du code Général de la Fonction Publique) est effectué après avis d'un groupe de travail qui procède à l'examen des candidatures sur la base de critères prédéfinis (études, situation sociale de la famille...).

Les agents contractuels concernés seront recrutés par le Maire ou en son absence, le Premier Adjoint par délégation, sur la base des grades d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'adjoint du patrimoine, échelle C1 indice brut 367.

A. Encadrement des recrutements d'agents remplaçants de fonctionnaires :

Il est proposé d'autoriser à recruter des agents non titulaires pour faire face au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agent non titulaires momentanément absents du fait de maladie selon des modalités définies. Sous réserve de l'enveloppe budgétaire dédiée aux remplacements pour 2023, il serait désormais procédé en priorité au remplacement d'agents dans les services suivants :

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires pour faire face au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents non titulaires momentanément absents selon les modalités suivantes :

<u>Services</u>	<u>Fonction</u>	<u>Carence</u>
-----------------	-----------------	----------------

Écoles	ATSEM – Agent polyvalent	Dès que possible
Restaurant scolaire	Aide cuisine	Dès que possible
Jardin d'Enfants	Accueil-Agent polyvalent	Dès que possible
CSP	Agent d'accueil	Au-delà d'1 mois
Population	Standard -accueil	Dès que possible
Population	État civil	Au-delà d'1 mois
SVT	Secrétariat	Au-delà d'1 mois
Services Techniques	Bâtiments/Espaces verts, Réseaux	Au-delà d'1 mois
Services Techniques	Manifestations/Propreté	Au-delà de 15 jours
Musées	Accueil/Entretien	Dès que possible
Musées	Poste de médiateur	Guides conférenciers pour honorer les visites guidées sollicitées.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES POUR L'ÉQUIPEMENT EN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR AVEC DÉTECTEUR DE PRÉSENCE

Rédigé par : Direction Générale des Services
 Rapporteur : Marta LUIS
 Annexe : Projet de règlement d'attribution

Depuis le 15 octobre 2022, face à la forte augmentation des coûts de l'énergie et dans le but de développer une politique d'éclairage public plus respectueuse de l'environnement urbain et naturel en réduisant les nuisances lumineuses, le Maire de FIGEAC a décidé de mettre en place des extinctions de l'éclairage public au titre de ses pouvoirs de police.

Cette politique d'intérêt général se traduit notamment par l'extinction de l'éclairage public en centre-ville, entre 00h30 et 6h du matin actuellement.

En réponse à une demande de commerçants du centre-ville de manière à contribuer au sentiment de sécurité voire à la sécurité matérielle de leurs biens professionnels, La Ville de Figeac souhaite apporter une aide aux commerçants et artisans du centre-ville de Figeac pour l'installation d'un système d'éclairage extérieur avec détection de présence, pour les professionnels situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Un crédit de 20 000 € est inscrit au projet de budget 2023 pour le financement de cette aide.

S'agissant d'un dispositif exceptionnel seules les demandes d'aide financière déposées avant le 31 décembre 2023 pourront bénéficier du dispositif.

Monsieur le Maire : « Je précise qu'il s'agit ici d'une mouture du règlement soumise à votre sagacité puisque nous n'avons pas eu le temps d'en discuter en commission. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec quelques commerçants et j'ai également reçu, tout à l'heure, la Lieutenant de Gendarmerie. L'idée est de compléter cette aide en la portant à un niveau légèrement supérieur, c'est-à-dire peut-être à 200 € sur 400 € de travaux et de l'élargir à tout dispositif de sécurité. L'idée est de pallier au manque d'éclairage en installant un projecteur à led avec une cellule. Ce serait le B.A BA puisque l'on veut éclairer. Pour en avoir discuté avec la Lieutenant, il y a tout de même aussi quelques commerces qui auraient besoin que l'on renforce un peu leur serrure. Vous avez vu, comme moi, le reportage réalisé sur TF1. Lorsqu'une porte s'ouvre d'un simple coup de pied, la première chose à faire est de renforcer la serrure. L'aide ne se porterait donc pas uniquement sur l'éclairage et ce serait au choix. Une des premières victimes de la liste de cambriolages (qui pour le moment s'est arrêtée) a fait ce qu'il fallait faire : mettre un système d'alarme avec caméra et vidéosurveillance en direct sur son smartphone. C'est peut-être aussi une solution. Si certains veulent s'équiper de ce genre de matériel ou prendre un abonnement auprès d'une société de sécurité, on les aide de la même manière la première année mais nous ne continuerons peut-être pas au-delà sachant qu'un abonnement de ce type coûte environ 40 € par mois. »

M. JANOT : « Nous nous posons la question pourquoi cela se limitait à l'opération de revitalisation du

territoire. Pourquoi ne pas étendre cela aux commerces qui se trouvent à l'extérieur de cette zone puisqu'après tout, ils peuvent être soumis aux mêmes problèmes ? »

Monsieur le Maire : « L'idée était de cibler plutôt les petits commerces pour les équiper. À mon avis, il n'y a pas de problème de ce côté-là pour les supermarchés et les magasins que je ne nommerai pas. La plupart des petits commerces se trouvent en centre-ville. Dans l'ORT sont inclus le faubourg du Pin, le secteur de la Gare, etc... Après, si vous connaissez quelqu'un qui est à l'extérieur de ce périmètre, on peut le rajouter. »

M. JANOT : « Ils peuvent en faire la demande ? »

Monsieur le Maire : « Tout à fait. On peut sortir du périmètre mais il faudra mettre des conditions. Je ne sais pas mais on ne prend pas de gros risques non plus. Ce n'est pas Intermarché qui va refaire sa serrure. Ils ont déjà l'éclairage et le système d'alarme. »

M. JANOT : « Puisque l'on parle d'insécurité, je voudrais faire remarquer que depuis l'extinction de l'éclairage il y a des points à risques notamment à la sortie du cinéma et au rond-point du Tribunal devant le bar. Est-ce que l'on doit se contenter d'aider les commerçants ou est-ce que l'on devrait avoir une réflexion sur ces zones à risques qui mériteraient un certain éclairage ? »

Monsieur le Maire : « Nous en avons discuté en réunion de la Municipalité avec les services techniques du Grand-Figeac. Il y aurait la possibilité, et nous allons le mettre en œuvre, de modifier un certain nombre de points d'éclairages. En tout état de cause, cela ne pourra pas se faire avant la rentrée prochaine. L'idée était de prendre une mesure d'urgence qui, dès son vote, sera immédiatement applicable sans attendre. Bien évidemment, nous allons essayer d'affiner notre système maintenant que nous sommes partis pour durer. Nous ne pourrions pas tout ré-éclairer mais effectivement, certains points le méritent. »

Propos de Mme LACIPIÈRE inaudibles

Monsieur le Maire : « Je donne un scoop car il s'agit d'une réflexion avec la Gendarmerie : évidemment que pour le week-end de la fête de Figeac nous allons demander au Grand-Figeac, qui je le rappelle en est l'opérateur, de rétablir l'éclairage puisque nous aurons trois soirs d'animations avec les bars qui resteront ouverts très tardivement. La population sera nombreuse avec des enfants. Pour des raisons de sécurité évidentes nous n'allons pas nous fier simplement à l'éclairage des manèges. Tout cela est « dans les tuyaux » mais il faut que cela se mette en place. Lorsque nous aurons fait le tour avec les services techniques je vous proposerai de faire un point afin de s'assurer que nous n'ayons rien oublié. »

M. JANOT : « Juste une remarque sur le montant de l'aide car je ne comprends pas bien. On parle de plafonner à 300 € maximum de travaux pour les commerces et une aide communale maximale à 250 €. »

Monsieur le Maire : « Oui et je propose de porter le maximum de travaux à 400 € au lieu de 300 € avec une aide à hauteur de 50% du montant de ces travaux. »

M. LANDREIN : « M. JANOT a à peu près tout dit et je ne vais donc pas revenir sur les différents points. Juste une petite chose qui me paraît importante et qui nécessiterait sans doute l'intervention de l'ABF. Ce qui est indiqué dans le projet de règlement est que le dispositif choisi est soumis à la validation de l'ABF. Je pense qu'il faudrait procéder de la manière inverse : proposer un certain nombre de modèles d'éclairage (3 par exemple) validé en amont par l'ABF et faire choisir ensuite le commerçant parmi les modèles retenus car, en termes administratifs, je pense que cela sera extrêmement compliqué et peut-être un peu long. Alors que là, si l'on a deux ou trois modèles (et cela veut dire qu'il faudrait faire un choix), cela permet au commerçant d'aller plus vite sur ce sujet. Juste pour l'anecdote, lors de l'extinction de l'éclairage nocturne, une des premières choses que j'ai évoquées avec un certain nombre de mes clients en tant qu'assureur est l'éventuelle possibilité d'éclairage par détection de présence que l'on pourrait installer par les commerçants. Voyez que là-dessus ce n'est pas pour autant dire que j'ai été visionnaire mais je pense qu'en tous les cas c'était une solution qui pouvait permettre à la fois pour les commerces mais pas que. Lorsque l'on parle d'éclairage ponctuel on pense voleur mais on peut aussi penser piéton puisque celui qui va passer devant un magasin cela va également s'éclairer et donc lui permettre de marcher en toute sécurité dans les espaces éclairés. C'est finalement une autre façon d'éclairer aussi les rues de façon ponctuelle et c'est un autre moyen complémentaire qui apportera un peu plus de sécurité y compris aux piétons. Je pense qu'il faudrait que cela soit généralisé le plus possible. Pour cela, il faut sans doute augmenter un peu le montant et peut-être demander à l'ABF une certaine fluidité sur le sujet et lui demander de nous proposer quelques supports existants. »

Monsieur le Maire : « Nous en parlerons avec l'Architecte des Bâtiments de France lui-même, il n'y a aucun souci. Par contre, je vous rappelle que tout ce qui se trouve à l'intérieur des vitrines n'est pas soumis à l'avis de l'ABF et que donc, si le projecteur se trouve à l'intérieur, il n'y aura pas de souci. Il n'y a que dans le cas où il peut être assimilé à une enseigne qu'il faudrait un avis. Nous allons essayer que cela ne dure pas deux mois pour avoir l'accord car sinon, cela va réduire une partie de l'intérêt. Nous allons essayer de trouver une solution où l'ABF délègue au service du Patrimoine l'instruction du dossier. Comme il ne vient qu'une fois tous les mois, nous allons lui en parler rapidement. On comprend très bien ce que cela veut dire. Il ne s'agit pas de mettre un éclairage qui éclaire toute la rue comme un phare. Il faut que cela reste limité aux commerces. »

M. BROUQUI : « Un éclairage extérieur serait préférable car cela éviterait le cambriolage notamment sur les portes qui ne sont pas très résistantes. Avec un éclairage intérieur, la lumière s'allumerait après que la porte ait été cassée. Le texte du règlement va-t-il être modifié par rapport au montant alloué ? »

Monsieur le Maire : « Tout à fait. On vous l'enverra par mail demain puisque l'idée est de le modifier avant. Il n'y a pas de souci. »

M. RUBAUD : « Juste une précision. Nous sommes tous passés devant des garages où il y a un flash qui s'allume. Ce n'est pas très agréable. Nous sommes une ville touristique et il faut imaginer passer dans une rue où d'un seul coup, lorsque l'on avance, il y a des flashes qui s'allument de partout. D'un point de vue esthétique de la ville ce n'est pas le plus confortable aussi. Il faut prendre cela en compte. Je ne dis pas qu'il ne faut pas d'éclairage. »

Propos de M. BROUQUI inaudibles.

M. RUBAUD : « Ah je n'avais pas vu ! En 20 watts effectivement, cela ne posera pas de problème. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte un dispositif d'aide financière exceptionnelle pour l'acquisition de dispositifs d'éclairage extérieur avec détecteur de présence ;

ADOpte les modalités d'attribution de cette aide telles qu'elles sont déterminées dans le règlement d'attribution annexé à la présente délibération ;

DÉLÈGUE à Monsieur le Maire la possibilité d'attribuer ces aides financières conformément au règlement d'attribution, afin de permettre une bonne fluidité du dispositif.

Monsieur le Maire rendra compte de cette délégation auprès du Conseil Municipal.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Rédigé par : Direction Générale des Services

Rapporteur : Christiane SERCOMANENS

En annexe : Bilan d'activités 2022

Établissement public administratif présidé par le Maire, le Centre Communal d'Action Sociale exerce dans notre commune des attributions à vocation sociale.

Son budget est pour partie financé par une subvention communale d'un montant de 181 500 € pour l'année 2022.

Je me propose, en tant que Vice-présidente déléguée du C.C.A.S. de Figeac, de vous présenter le bilan d'activités et le bilan financier pour l'année 2022.

Mme SERCOMANENS : « Je me permets cette année de déborder un peu sur le CIAS car n'oubliez pas que la Commune de Figeac fait partie du Grand-Figeac et que par conséquent, les agents du CIAS ont des missions aussi bien pour le CCAS de la Ville de Figeac que pour le CIAS du Grand-Figeac. »

Mme SERCOMANENS donne lecture du rapport d'activités 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire : « Je remercie Mme SERCOMANENS ainsi que les agents car ils effectuent un travail au quotidien pas facile car confrontés à un public fragile et parfois compliqué puisqu'il se trouve dans des situations où ils n'ont pas forcément toujours la patience, ce qui peut se comprendre. Par contre, la patience est de mise pour les agents et pour Mme SERCOMANENS à chaque fois qu'ils sont saisis d'un dossier particulier auquel ils répondent toujours présents. J'en profite donc pour remercier Mme SERCOMANENS sur ce travail ainsi que tous nos partenaires en particulier toutes les associations caritatives de la Commune. »

M. LANDREIN : « Les 170 pages du rapport sont très intéressantes mais il est effectivement compliqué d'aller en profondeur de l'analyse. Juste un détail : à deux reprises sur les deux pages de garde on est sur l'année 2021. C'est juste un point de détail. Beaucoup plus intéressant que cette remarque, j'ai fait le constat au cours d'une lecture un peu en diagonale, qui est que l'on ressort de cette analyse que la situation des enfants est une situation un peu moins critique qu'elle n'a pu l'être à contrario où l'on voit que l'on a un problème plutôt sur les jeunes mais aussi sur les tranches d'âges élevés. C'est quelque chose qui doit nous interpeller car c'est très en phase avec la discussion que l'on a déjà eue dans d'autres instances. Cela veut

dire que l'on a aussi un vrai problème avec les enfants et petits enfants et je pense que réfléchir à quelque chose autour de ce qui est en train de se faire par exemple à Lacapelle Marival est quelque chose qui n'est pas complètement ignare. Je pense qu'un territoire qui se dirait être l'accueil des tout petits de façon extraordinaire et hors normes pourrait être un axe de communication pour un territoire qui pourrait être intéressant. On voit bien que c'est un sujet qui peut faire une vraie différence, sans doute plus qu'un nombre de sujets sur lesquels on se bat aujourd'hui. Je vais donner un exemple : c'est bien de se battre pour les écoles mais avant de remplir les écoles il faut avoir des enfants en bas âge qui occupent nos territoires. C'est juste ce que j'ai déjà dit mardi soir et je le redis ici. C'est vraiment un sujet fondamental. Comment fait-on venir des gens jeunes avec des enfants ou pas encore d'enfants et qui vont, par la suite, occuper nos écoles. On peut se battre tant que l'on veut pour maintenir nos écoles. Si l'on n'a pas d'enfants pour les y mettre, on aura toutes les peines du monde à avoir un discours crédible sur la durée. Voilà ce que je voulais vous dire à part le fait, mais je vous le dis tous les ans, vous féliciter mais je n'ai pas à le faire. En tous les cas, à reconnaître la qualité du travail qui est fait dans le cadre de votre activité et de votre investissement.»

Mme SERCOMANENS : « Moi, l'attractivité du territoire, je l'ai toujours vue par l'accueil en solidarité petite enfance. Si l'on veut avoir une attractivité du territoire et même un développement économique, et on le sait à l'heure actuelle, nous avons beaucoup de postes à pourvoir dans des entreprises locales. Si l'on veut que le territoire soit attractif, il faut effectivement proposer des places de crèche en accueil sur la petite enfance. Lorsque des parents en recherche d'emploi nous contactent pour avoir des renseignements sur les accueils de petite enfance, c'est toujours une porte d'entrée pour arriver sur notre territoire. Il faudra que les élus prennent conscience de cela. Nous étions cet après-midi en réunion pour préparer le congrès des 100 ans des centres sociaux à Lille. Si l'on veut avoir une attractivité du territoire c'est vraiment une porte d'entrée qu'il faut amener. D'autre part, je me joins aux remerciements de Monsieur le Maire par rapport aux équipes du CCAS et du CIAS qui font un travail difficile. J'étais avec la coordinatrice de la MNT la semaine dernière concernant justement les risques psycho-sociaux dans ces métiers-là. Ce sont souvent des agents oubliés des collectivités mais je leur tire le chapeau car tous les jours, ils absorbent des difficultés en plus des leurs, qui sont parfois très lourdes à ramener à la maison. »

M. JANOT : « Je voulais dire merci pour ce rapport puisque c'est quelque chose que l'on demandait à la communauté de communes depuis un moment. Merci de nous le présenter ce soir et merci aux équipes qui l'ont rédigé. J'ai relevé une augmentation des demandes auprès de la MDPH (Maison des Personnes Handicapées). Sait-on pourquoi ? »

Mme ALLATRE-LACAILLE : « Sur la MDPH je peux dire que c'est compliqué puisque depuis quelques temps des dossiers affluent en grande quantité. Il y a eu une restructuration du personnel et également un changement de logiciel. Néanmoins, les dossiers arrivent en très grand nombre depuis l'année dernière incomplets ou mal remplis. En fait, il y a tout de même un dossier de 20 pages à remplir pour les familles qui est conséquent et qu'il faut bien connaître et bien comprendre. Un certificat médical de 8 pages est à joindre au dossier. Certes, cela ne relève pas des familles mais il faut qu'il soit justifié. Si ce certificat n'est pas bien exhaustif et accompagné de tous les bilans nécessaires, le dossier ne passera pas devant l'équipe pluridisciplinaire qui l'examine. Le dossier ne sera pas ajourné mais simplement refusé. Dans ce cas, il y a une attente très longue et la famille doit refaire un nouveau dossier avec des nouveaux documents. C'est alors conséquent. On a énormément de familles qui ont des notifications de refus en raison de pièces manquantes ou de dossier mal rempli. Nous agissons sur le territoire pour aider les familles et les conseillers au quotidien afin de comprendre cette problématique qui devient de plus en plus importante et qui permet, lorsque l'on répond aux familles, d'éviter ces écueils car il y a, dans les notifications, des liens avec la scolarité ou même plus tard lorsque l'on est adulte pour les logements, le travail ou encore les collectivités et les ALSH mutualisées ou individuelles. Toutes ces nuances doivent être bien comprises par les familles et tout le monde ne le sait pas. Lorsque l'on positionne mal la petite croix dans le formulaire, cela ne passe pas. Nous essayons de former en se mettant à la place de la personne car chaque famille est différente et chaque besoin est différent. Que ce soit pour un enfant ou une personne handicapée ce sera différent mais cela peut aussi être un accident de la vie quotidienne. On peut avoir un accident de la route et se retrouver avec un dossier MDPH. Toutes ces choses sont importantes car tout est basé sur un guide barème de la CNSA qui est important car il doit respecter des textes et qui nous indique qu'il y a trois taux. C'est selon ces taux que tout va se décliner pour catégoriser la notification de la personne et lui permettre de trouver le chemin et les solutions qui vont répondre à ses besoins. »

Monsieur le Maire : « Merci pour ces précisions qui montrent bien le parcours du combattant. C'est pour cette raison que lorsque l'on a besoin d'être aidé c'est bien de pouvoir trouver un agent au CCAS. »

M. JANOT : « J'ai une question sur les repas suspendus. Je n'ai pas compris ce que c'était. »

Mme SERCOMANENS : « Par exemple, le restaurant associatif « La petite graine », lorsque vous allez y déjeuner, vous payez 10 € mais si vous faites un arrondi à 11 €, 1€ rentre dans les repas suspendus. Le CCAS en achète un certain nombre chaque année et c'est aussi un soutien pour le restaurant. Le restaurant va suspendre le montant ce qui va permettre à des familles d'aller y manger, chose qu'elles ne pouvaient plus faire à cause de leurs difficultés. Cela est similaire à la convention que nous avons avec l'Astrolabe qui permet à des familles de pouvoir aller au cinéma pour que les enfants ne s'aperçoivent pas trop des difficultés de leurs parents. »

M. JANOT : « Est-ce que les étudiants peuvent bénéficier de ces repas ? »

Mme SERCOMANENS : « Oui bien sûr, il n'y a aucun critère ! Nous sommes là sur de l'aide d'urgence que l'on peut faire bénéficier via un chèque « Figeac Cœur de Vie » qui peut être échangé dans un commerce figeacois ou un repas suspendu pour aller manger un repas complet à « La petite graine », seul ou en famille. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents et entendu l'exposé de Madame Christiane SERCOMANENS, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Figeac,

PREND ACTE des bilans d'activités du C.C.A.S. de Figeac pour l'année 2022.

PARVIS DE LA GARE FERROVIAIRE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LA RÉGION OCCITANIE

Rédigé par : Services Techniques

Rapporteur : Bernard LANDES

La Région OCCITANIE, propriétaire du bâtiment voyageur de la gare de Figeac sis 3, place de la Gare prévoit la mise en place de sondes géothermiques, sur le parvis, pour le chauffage et le rafraîchissement de la gare.

Cette installation comporte également des canalisations nécessaires pour les branchements entre chaque sonde et le bâtiment.

Le parvis de la gare ferroviaire, sous lequel seront installées ces sondes géothermiques et canalisations, appartient à la Commune de FIGEAC. La Communauté de Communes du GRAND FIGEAC en assure, pour sa part, la gestion en sa qualité de gestionnaire de la voirie.

Il convient, par conséquent, de conclure une convention d'occupation temporaire afin de déterminer les conditions de mise en place et d'exploitation de 3 sondes verticales et de canalisations présentes entre chaque sonde.

Je vous propose d'en délibérer.

Monsieur le Maire : « C'est le résultat de la politique environnementale de la Région qui nous permettra d'avoir la géothermie sur ce bâtiment alimenté jusqu'à maintenant au gaz de ville. Cela nous permettra de faire des économies notables sur les factures. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'autorisation d'installer, de maintenir et d'exploiter 3 sondes géothermique ainsi que des canalisations situées sous le parvis de la Gare, à conclure avec la Région Occitanie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, INFORMATIONS MUNICIPALES ET MOBILITÉS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Rédigé par : Service Finances et Budgets

Rapporteur :

Annexes : comptes administratifs 2022, rapport de présentation des CA 2022.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut présider les séances où le compte administratif est débattu.

Cet article précise que le Maire peut assister à la discussion, répondre aux éventuelles questions, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Monique LARROQUE comme Présidente de séance durant le débat et le vote.

Monsieur le Maire, fait lecture des rapports de présentation et propose au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion 2022 et les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Informations Municipales et Mobilités comme il suit.

Mme GONTIER : « Bonjour, excusez-moi pour le retard mais j'étais en cours. J'ai des petites questions de compréhension. Merci pour le détail de cette présentation et la présentation de manière analytique qui permet de se repérer même si cela fait beaucoup d'informations mais c'est très clair présenté comme cela. À quoi correspond la sous-section 255 « classe et découverte et autres services » ? Il n'y a que des frais généraux qui y sont répartis et ce n'est pas très clair pour moi. Je voulais ensuite avoir confirmation que les honoraires du compte 6226 pour les écoles primaires correspondent bien au péri-éducatif : comme il est noté « honoraires », est-ce bien des prestations ? Enfin, concernant les frais de formation des élus, c'est peut-être moi qui n'ai pas su le trouver mais vous avez été certainement confronté comme moi à ne pas avoir l'autorisation d'un financement sur une formation sur les comptes de mairie. Je voulais savoir quel était le montant qui avait été budgétisé au départ puisque nous avons dépensé 700 € pour la réalisation de la fresque sur le climat. »

Monsieur le Maire : « 7 500 € est le montant qui avait été budgétisé au départ. En fait, les formations répondent à certains critères. Cela passe aujourd'hui par un organisme national car il y a une cotisation sur le don individuel sur la formation des élus. Comme cela correspond à une cotisation, on essaie prioritairement de prendre les frais de formations et de déplacements sur cette ligne-là. Il reste ensuite un petit crédit qui est, suivant les années, rarement atteint au plafond. Je rappelle que par ailleurs il y a des tas de formations collectives qui sont organisées par l'Association des Maire de France du Lot et qui évitent des déplacements éloignés et donc coûteux puisqu'elles sont réalisées dans le département avec des intervenants pointus et de qualité. Je comprends que l'on ait repéré certaines formations mais dans ce cas, je vous demanderais d'avoir la gentillesse de les repérer plus tôt pour que nous puissions faire passer l'inscription sur le DIF sans avoir à piocher dans notre caisse. C'est tout de même l'argent du contribuable. Ce n'est pas parce qu'il est inscrit au budget qu'il faut l'utiliser. Le maire le premier pourrait, sur des lignes de frais de missions, aller à des tas de colloques au lieu d'avoir les mêmes informations qui peuvent être délivrées en visioconférence ou dans une réunion sur Cahors. Je préfère cette idée-là. Nous ne sommes pas obligés de dépenser toutes les lignes. C'est tout ce que je peux répondre. Après, je vous promets que si vous avez une formation à laquelle vous tenez et que vous nous adressez suffisamment à l'avance, nous aurons le temps de le regarder. La veille pour le lendemain, c'est très compliqué. Je ne sais pas à quelle formation vous faites allusion mais j'ai effectivement vu passer une demande où c'était quand même un peu compliqué. »

Mme GONTIER : « Concernant les honoraires du compte 6226, il a été facturé 274 600 € : s'agit-il bien de prestations pour le péri-éducatif ? »

Monsieur le Maire : « Il s'agit bien du marché périscolaire. Ce ne sont pas des frais de contentieux. »

Mme GONTIER : « Juste sur le financement des formations élus, nous sommes bien tous d'accord qu'il faut user de manière raisonnable ce type de budget. Vous l'avez repris, l'idée est de passer prioritairement par le DIF mais normalement, à concurrence de certains montants, les formations sont choisies de manière autonome par les élus et ne peuvent pas vraiment leur être refusées. Pour aller au bout du raisonnement, je suis tout à fait d'accord sur les formations de l'AMF et j'en ai fait un certain nombre l'année dernière. Ce n'est donc pas exclusif l'un de l'autre. Sur le principe, l'idée est de faciliter et normalement, c'est ce que l'on est censé faire sur ce budget. »

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

M. LANDREIN : « Une question technique à laquelle peut répondre M. BALDY. Le budget annexe mobilités est le seul budget annexe où l'on ne parle pas du résultat global de l'exercice. Pour tous les autres budgets, la ligne dont on parle dans l'affectation est le résultat global de l'exercice. Sur ce budget, on ne parle que du résultat de fonctionnement. Il n'y a pas de résultat global de l'exercice. Que deviennent les 279 363, 77 € ? »

Propos de M. BALDY inaudibles

M. BALDY : «si vous avez une question plus précise, on peut y revenir plus tard. »

M. LANDREIN : « Comme chaque année, je voudrais apporter une petite précision. Sur ces budgets, nous avons voté le compte administratif et le report. Nous le répèterons à chaque fois : ceci est bien évidemment la validation de la gestion et non pas la validation de ce qui se trouve dedans. Je le répèterai tous les ans

jusqu'à la fin. »

Monsieur le Maire : « Souvent, effectivement dans d'autres assemblées, cela ne me choque pas mais m'étonne qu'au niveau du compte administratif et pire au niveau du compte de gestion car cela remet en cause le trésorier, il y ait une abstention de certains élus. Cela sous entend que l'on met en cause la sincérité des comptes. Je remercie M. LANDREIN de distinguer cela. C'est au niveau du budget primitif ou des budgets annexes que l'on peut exprimer son désaccord ou ses interrogations voire ses réticences. Une fois que l'on présente le résultat des comptes on ne peut que constater l'exécution tout en pouvant apporter des remarques. C'est pour cette raison que le maire se retire au moment du vote. »

Mme GONTIER : « En tant qu'élus qui n'ont peut-être pas tout compris nous nous sommes abstenus. Pas parce que nous remettons en cause la sincérité des comptes mais parce qu'il y a des choses que nous avons demandé depuis plusieurs années et qui n'apparaissent toujours pas. Par exemple, nous demandons depuis plusieurs exercices maintenant à ce que soit présenté un document synthétique sur les mises à dispositions des associations en particulier les salles à titre gracieux sous forme de subvention en nature. Il y a des éléments qui manquent et cela ne remet absolument pas en cause ce qui a été présenté mais c'est le fait d'avoir demandé des éléments qui ne nous sont pas fournis. »

Monsieur le Maire : « Concernant la mise à disposition en nature aux associations, ce n'est pas exhaustif, je suis d'accord avec vous car c'est un travail de titan et je ne demanderai pas aux services de le faire, notamment pour les associations qui sont logées à l'année. Nous allons y revenir puisque nous allons avoir un débat sur la facturation des salles. Pour ce qui est de la mise à disposition il y a, dans le compte-rendu de délégation du maire, la gratuité lorsqu'elle est accordée. On peut retracer cela. Une fiche est dressée à chaque demande de salle. Que ce soit payant ou gratuit on peut facilement le retracer. Lorsque nous aurons le débat, nous ferons peut-être cela à l'envers, association par association, mais pas salle par salle. Nous n'aurons pas le global mais vous aurez au moins les éléments pour savoir ce que l'on peut faire à ce sujet. »

Mme GONTIER : « Ce sont les deux points principaux. Le point suivant auquel il va être normalement porté une réponse est celui de mettre systématiquement en parallèle l'impact en terme environnemental des décisions qui sont prises, ne serait-ce qu'au niveau des budgets d'investissements. Nous savons qu'une avancée va être faite là-dessus mais qui n'y ait toujours pas ici. »

Monsieur le Maire : « J'enregistre. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion et des comptes administratifs, entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

APPROUVE les comptes de gestion 2022 du Comptable du Trésor pour l'ensemble des budgets et constate les identités de valeur avec les comptes administratifs de la commune.

ADOPTE le compte administratif 2022 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Informations Municipales et Mobilités comme suit :

I – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (en €)	Réalisations (en €)	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	15 676 829	13 401 010.99	
Recettes	15 676 829	16 184 433.21	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser (en €)
Dépenses	5 609 462	1 923 905.18	2 466 500
Recettes	5 609 462	3 498 885.18	689 154
Excédent de fonctionnement de clôture		2 783 422.22	
Résultat d'investissement de clôture		+1 574 980.00	
Résultat global de l'exercice		4 358 402.22	

Voté par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme GONTIER, M. JANOT).

Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 2 783 422.22. €.

DÉCIDE d'affecter au budget primitif principal 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme il suit :

- 2 581 056.22 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2023 : excédent antérieur reporté ;
- 202 366 € sont affectés en section d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2023 : excédent de fonctionnement capitalisé.

II – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION	Crédits ouverts (en €)	Réalisations (en €)	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 730 338	1 503 719.54	
Recettes	1 730 338	1 696 460.62	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser (en €)
Dépenses	1 474 727	782 055.26	434 464
Recettes	1 474 727	1 353 154.24	74 000
Excédent de fonctionnement de clôture		192 741.08	
Résultat d'investissement de clôture		+571 098.98	
Résultat global de l'exercice		763 840.06	

Voté par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme GONTIER, M. JANOT).

Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 192 741.08. €.

DECIDE d'affecter au budget annexe de l'eau 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme il suit :

- 192 741.08 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Annexe de l'eau 2023 : excédent antérieur reporté
- Le solde d'exécution de la section d'investissement (+ 571 098.98 €) est inscrit à l'article 001 (recette d'investissement sur le budget 2023)

III – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts (en €)	Réalisations (en €)	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 197 398	1 037 825.74	
Recettes	1 197 398	1 152 288.97	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser (en €)
Dépenses	1 133 758	246 146.12	405 900
Recettes	1 133 758	753 164.49	
Excédent de fonctionnement de clôture		114 463.23	
Résultat d'investissement de clôture		+507 018.37	
Résultat global de l'exercice		621 481.60	

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 114 463.23 €.

DÉCIDE d'affecter au budget annexe de l'assainissement 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 comme il suit :

- 114 463.23 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Annexe de l'assainissement 2023 : excédent antérieur reporté.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement (+ 507 018.37 €) est inscrit à l'article 001 (recette d'investissement sur le budget 2023)

III – BUDGET ANNEXE DES INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Crédits ouverts (en €)	Réalisations (en €)	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	136 308	127 136.94	-
Recettes	136 308	132 025.22	-
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser (en €)
Dépenses	15 601	0.00	
Recettes	15 601	15 444.28	
Excédent de fonctionnement de clôture		4 888.28	
Résultat d'investissement de clôture		15 444.28	
Résultat global de l'exercice		20 332.56	

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Par délibération en date du 19/12/2022, le conseil municipal a acté la dissolution du budget annexe « informations municipales » à la fin de l'exercice 2022 et décidé d'intégrer l'activité « informations municipales » dans le budget principal de la ville à compter du 1° janvier 2023.

Le bilan et les résultats de ce budget annexe, tels qu'ils sont déterminés dans le compte de gestion et le compte administratif respectifs arrêtés, doivent donc être intégrés dans le budget principal de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'affectation de cet excédent au budget principal de la commune 2023.

Après avoir constaté les résultats d'exécutions suivants :

- Un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 15 444.28 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 4 888.28 €
 - Soit un excédent global de 20 332.56 €

DÉCIDE d'affecter au budget principal de la Commune 2023, les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe informations municipales comme il suit :

□ 4 888.28 € sont affectés en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2023 : (résultat de fonctionnement reporté) ;

□□□ 15 444.38 € sont affectés en recettes de la section d'investissement au compte 001 : (résultat de la section d'investissement reporté)

Pour mémoire : pas de reste à réaliser en section d'investissement pour le budget annexe informations communales.

VI – BUDGET ANNEXE MOBILITES

SECTION	Crédits ouverts (en €)	Réalisations (en €)	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	971 100	789 944.00	
Recettes	971 100	1 124 737.37	
INVESTISSEMENT			Restes à réaliser (en €)
Dépenses	1 052 446	485 158.76	509 100
Recettes	1 052 446	764 522.53	142 894
Excédent de fonctionnement de clôture		334 793.37	
Résultat d'investissement de clôture		279 363.77	
Résultat global de l'exercice		614 157.14	

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 334 793.37 €.

DÉCIDE d'affecter au budget annexe MOBILITES 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice

2022 comme il suit :

- 247 951.14 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Annexe MOBILITES 2023 : excédent antérieur reporté ;
- 86 842.23 € sont affectés en section d'investissement au compte 1068 du Budget Annexe MOBILITES 2023 : excédent de fonctionnement capitalisé.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

M le Maire s'étant retiré au moment du vote.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023 ET AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Rédigé par : Services Finance et Budgets

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexes : rapport de présentation du budget.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire : « Je vous fais simplement remarquer que lors du vote de ce budget et notamment sur les investissements, il y a des estimations de travaux. Je vous demande de les garder pour vous puisqu'évidemment, lorsque l'on fera des appels d'offres ou des appels à concurrence, nous ne donnons pas aux candidats le montant estimatif des travaux. J'espère que vous serez vigilants pour ne pas mettre les finances municipales et nos services en difficulté. »

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et du projet de budget primitif.

M. LANDREIN : « Je pense dire à peu près la même chose tous les ans même si là je constate tout de même, sur la partie fonctionnement, une vraie inflexion. Autant dans certaines instances j'ai l'impression que l'on n'entend rien, autant ici j'ai le sentiment que l'on nous entend un peu plus. C'est surprenant, ce sont pourtant les mêmes personnes. Je ne parle pas de baisse au niveau fonctionnement car je pense qu'entre le coût de la vie et les diverses augmentations, il est difficile d'imaginer dans l'instant une baisse. Par contre concernant l'investissement, et vous en avez fait la réflexion avant nous, effectivement, cela ne va pas assez vite. Moi, j'aurai tendance à vous dire « continuez comme cela ». Ce n'est pas bon pour la dynamique et l'attractivité de la ville mais dans trois ans cela nous donnera du grain à moudre. Je pense qu'il faut accélérer mais peut-être aussi avoir une inflexion claire sur ce budget en termes d'investissements : que veut-on faire ? Où veut-on aller ? Une fois de plus, j'ai l'impression que l'on additionne des projets les uns derrière les autres sans ligne directrice. Vous allez me dire que ce n'est pas le budget mais globalement on voit bien que tous les ans nous avons la même interrogation : « où va-t-on, que fait-on ? ». Dans tous les cas, je ne vois pas de chemins ou d'indications clairs au travers des investissements qui sont proposés. »

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas entamer le débat sur l'ensemble puisque je connais vos positions que vous êtes tout à fait en droit de défendre. Il est normal qu'elles soient différentes car sinon nous serions ensemble. Un mandat, c'est comme une course de fond et ce n'est pas un sprint. Effectivement, je vois les impatiences des uns et des autres mais je vous signale que de l'autre côté de la table certains trouvent que l'on investit trop. Je me situe dans une ligne qui est personnelle. Je vous rassure, je ne me pose pas de questions chaque année. Je sais où je vais et comme je sais que vous savez où je vais, je ne vais pas chercher à vous convaincre davantage puisque je sais que vous avez lu le programme de « Figeac Ensemble ». Nous savons donc ce que nous faisons. L'inflexion se fait mais on avait déjà listé dans notre programme (y compris en 2014). Elle se fait de façon plus verte et vertueuse au fil des années mais c'est comme un paquebot et cela ne s'arrête pas sur un 100 mètres. Il y avait plusieurs investissements en cours qu'il fallait terminer ne serait-ce que les gros chantiers sur l'eau. M. SOTO en parlera tout à l'heure. Également des gros chantiers en cours d'attente mais qui étaient déjà listés comme par exemple la chaufferie bois du SYDED qui a des implications sur notre quotidien. Il y a aussi un autre chantier que nous avons commencé et qui concerne l'isolation des bâtiments dont nous n'avons pas attendu la crise énergétique. On ne peut donc pas dire que l'on navigue à vue mais je vous laisse le choix de le dire, ce n'est pas un souci. Même si, pour des raisons que vous avez très bien exposées et je vous remercie de la franchise avec laquelle vous le faite, cela vous convient, moi, l'essentiel est que cela vous convienne même si c'est pour dire que l'on en aura fait moins. Je pense que d'autres diraient que nous en avons trop fait et que nous aurions beaucoup endetté, mais c'est le jeu normal et je ne débattrai pas là-dessus car ce n'est pas un souci pour moi. Vous en avez le droit et je vous en reconnais largement le droit de le dire.

Simplement, pour reprendre par thématique, 27% du budget d'investissement est lié au budget vert. Une partie du budget de l'eau et de l'assainissement en fait partie mais n'a pas pourtant été intégrée dans le budget vert. Cette vision environnementale est ici individualisée mais elle existait déjà au début. Concernant l'attractivité, j'entends les uns et les autres et vous avez raison, c'est un vrai sujet. On ne le décline pas tout seul car être une petite ville comme Figeac, nous serions très peu visibles si l'on ne déclinait pas cela repris à l'échelle départementale avec « Oh my Lot » dont on voit enfin les fruits arriver ou à l'échelle régionale avec les labels décernés aux cités remarquables et qui sont à la fois des labels qui permettent de bénéficier de subventions régionales et de reconnaissance d'attractivité. Lorsqu'au niveau national nous avons le fait d'être « Action Cœur de Ville », et vous avez raison je le pense aussi cela ne va pas assez vite, cela permet d'être non seulement reconnu dans une des 222 villes qui bénéficient également du dispositif car ce sont des communes qui ont connu plus d'investissements privés et une moyenne de transactions immobilières plus nombreuses et supérieure aux autres villes. Nous en faisons partie. Cela est donc important de s'inscrire dans cette ligne et dans ces réseaux. Nous avons eu des débats à propos de l'extinction de l'éclairage nocturne sur la sécurité. Sur le mandat précédent nous en avons eu également sur l'aide à apporter à la gendarmerie à propos de l'investissement plus que conséquent sur les locaux même si nous n'allons pas être remboursés par le prix du loyer même s'il va être majoré car cela le serait sur du long terme et d'ici là il faudra refaire quelques travaux. Cet investissement est aussi réalisé pour que nos citoyens puissent avoir, malgré ce que l'on a dit, une tranquillité publique. Tous les travaux sur l'assainissement se situent dans la même lignée environnementale. Les aménagements des espaces publics, on peut en penser ce que l'on veut mais l'attractivité se fait aussi via les aides aux façades dont on nous dit que c'est visible et que cela ne donne pas seulement envie de visiter Figeac mais aussi de s'y installer. Nous avons été précédemment longtemps décriés sur l'action culturelle de la ville. C'est une constante. Nous ne l'avons pas découvert avec le bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes. C'est une marque de fabrique qui est déclinée au niveau régional, départemental avec « Le Lot, un festival de festivals » et local avec le Grand-Figeac. Cela porte ses fruits. Nous avons eu notre heure de gloire l'année dernière et nous comptons bien continuer à surfer sur la vague. Mme LACIPIÈRE a préparé un programme qui ne sera pas si dépensier et fabuleux pour cette année mais nous n'aurons pas les mêmes participations de nos mécènes et partenaires. L'investissement que nous avons fait depuis de nombreuses années dans le musée continue à porter ses fruits, je vous en ai cité tout à l'heure les chiffres de fréquentation. Nous espérons que cette année ils seront au-dessus de la moyenne d'avant Covid. Concernant la propreté de la ville, je remercie les équipes municipales et Pascal BRU. On voit encore des crottes de chiens. Il y a encore des gens qui ne sont pas responsables de leur animal et qui ne sont même pas sensibilisés. Cela finit par porter ses fruits dans une grande mesure. On en voit moins qu'avant. Voilà la réponse que je peux apporter à votre question sans essayer de vous convaincre mais seulement pour donner une idée directrice à ceux qui m'écoutent. »

Mme GONTIER : « Pour reprendre tous les éléments positifs et le mettre en avant dans ces orientations budgétaires et nous avons eu déjà l'occasion de le dire précédemment mais l'augmentation de la part budgétaire réalisée en interne paraît une très bonne dynamique et a beaucoup de sens de faire soi-même les travaux. L'accent mis sur l'environnement est également un point très positif ainsi que, vous l'avez rappelé, les très belles opérations réalisées sur la rénovation des façades et des vitrines. Après, évidemment, nous ne sommes pas d'accord avec tout. Peut-être que nous aurions fait différemment sans qu'il soit question d'échéance quelconque. Tout d'abord, il y a un certain nombre d'éléments qui sont présentés comme des arbitrages mais qui ne le sont pas. Je ne sais donc pas pourquoi on arbitre ce soir alors que cela a déjà été fait. Par exemple, en termes de propreté et de qualité environnementale, l'habillage du conteneur rue de la République est potentiellement passé dans les options de travaux des années suivantes. Ce n'est pas très cher puisque cela a été budgété à hauteur de 5 000 €. Ce serait donc intéressant de faire les travaux dès cette année. Par contre, le fait de repeindre la salle d'activité du Jardin d'Enfants qui coûterait 20 000 € ne me paraît pas judicieux du fait de la fermeture de la structure qui va être utilisée pour autre chose d'ici quelques temps. Il vaut peut-être mieux attendre un peu. Il y a des éléments qui nous sont présentés comme des arbitrages ici mais je n'ai pas l'impression que l'on soit parti pour faire des arbitrages ce soir. De fait, cela veut dire que les arbitrages ont été réalisés. Un des points que l'on peut regretter quelle que soit la qualité du dialogue ou du débat selon les instances ou les sessions, c'est de ne pas être plus associés aux choix qui sont faits. Nous en avons parlé il y a plusieurs mois lorsque la propriété à côté de l'Espace François Mitterrand a été mise en vente dont la commune avait le choix de ne pas préempter. Cette propriété a été vendue. C'est franchement une décision qui aurait pu faire l'objet d'un débat avec les conseillers communautaires car cela a un sens tout particulier. C'est proche du centre-ville sur un espace où il y a eu des aménagements importants et on ne peut que regretter que ce choix n'ait pas été présenté aux débats. M. JANOT l'a évoqué, vous savez que nous étions plus que favorables à l'extinction de l'éclairage public la nuit pour diverses raisons. Les problèmes qui se posent aujourd'hui pour la sécurité des biens sont importants, c'est bien de réagir mais il y a aussi un problème sur la sécurité des personnes. Il y a des choses qui n'avaient pas été bien anticipées. Il nous semble que dans les priorités pour cette année c'était une des choses à mettre tout en haut de la liste parce que c'est une mise en danger pour un certain nombre de figeacois. Vous avez évoqué la chaufferie bois du SYDED. Alors cela ne dépend pas de la commune. C'est l'investissement lui-même dont la commune contribue par différents moyens. Peut-être que

l'on a loupé quelque chose mais la modification du lieu d'implantation avec les questions qui se posent aujourd'hui sur cette implantation et pas sur la chaufferie elle-même, n'ont pas été évoquées je pense. Il s'agit là aussi d'un arbitrage de fond. Depuis plusieurs mois voire plusieurs années, nous en avons parlé en septembre puis à plusieurs reprises depuis avec le fait qu'il y ait une fermeture de poste sur l'école Jean Moulin, nous réclamons de nos vœux une politique volontariste pour développer l'attractivité des écoles publiques. On ne la voit toujours pas apparaître dans le budget et la traduction des orientations prises par la municipalité. On en voit déjà les conséquences aujourd'hui avec cette fermeture. C'est dommage que le travail ne soit pas entamé là-dessus. Ce budget reprend des décisions que nous n'avons pas validées puisque nous ne sommes pas toujours d'accord sur les décisions que prend ce Conseil Municipal. Par exemple l'augmentation des tarifs sur laquelle nous avons demandé qu'il y ait un travail plus détaillé pour discriminer en fonction des types de prestations. Alors là, c'est presque de la boutade. Ce n'est pas que le fait de notre responsabilité mais il y a encore un investissement sur l'aérodrome. Cela fait des années que la question devrait être portée haut et fort en Conseil Communautaire parce qu'il n'est pas très logique que ce soit les figeacois qui assument ce coût. Ensuite, il y a des investissements qui sont faits sous forme de priorité et sur lesquels nous avons du mal à adhérer comme l'installation de brises soleil au restaurant du Domaine du Surgié (20 000 €) et l'isolation des sanitaires pour un montant plus élevé. Or, la délégation de services publics s'arrête en septembre et nous n'avons pas beaucoup de visibilité sur ce qui finalement a été décidé du devenir de cet équipement : sera-t-il reconduit sous forme de DSP de la même manière ? Va-t-il être segmenté ou pas ? Il y a eu une réflexion de menée ainsi qu'une présentation de faite avec un rapport très intéressant. Le travail en amont a été réalisé par contre l'arbitrage ne l'a pas été. On reconduit à l'identique et on prévoit des investissements pour une structure dont on ne sait pas trop ce qu'elle va devenir à moyen terme. En tous les cas nous et j'espère que vous vous le savez. On sait aussi que les travaux de renaturation du Surgié vont impacter la fréquentation du Domaine. Je crois donc que c'est le maire lui-même qui s'était posé la question de savoir si c'était bien le moment pour réaliser des investissements sur cet équipement. En termes d'investissements il y a quelque chose qui, forcément cela vient de moi car je ne le comprends pas, mais la renaturation du Surgié et l'effacement du barrage ont été votés en 2020 avec un ensemble de problématiques qui ont conduit à une augmentation plus que conséquente des coûts prévus sur cet effacement sauf que dans ce budget (peut-être que je l'ai raté) je ne vois pas d'ouverture de programme pour les prochaines années. Je ne vois que 100 000 € qui interviennent sous forme de dépenses pour des études alors que nous avons eu une présentation avec 7 millions d'euros qui seraient à déboursier dans les prochaines années pour réaliser cet investissement auquel je crois qu'aujourd'hui nous sommes contraints. Je trouve étonnant qu'ils n'apparaissent pas mais peut-être que je l'ai raté. Pour finir par ce par quoi avait commencé M. LANDREIN concernant ce qui pourrait se passer dans quelques années, moi je crois que l'on engage les politiques futures et l'on doit faire apparaître dès aujourd'hui la totalité des montants d'investissements qui seront forcément à réaliser dans les prochaines années. »

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas répondre sur tout mais simplement sur deux points. La première interrogation que vous avez et qui est tout à fait légitime concerne la sécurité des personnes : vous ne l'avez peut-être pas vu dans le document mais dans le reste à réaliser sur la vidéoprotection il reste largement de quoi acheter des caméras à vision nocturne, ce que nous avons prévu. Nous n'avons pas oublié ce chapitre. Après, concernant la cession de l'aérodrome fait son chemin puisqu'il y a des discussions avec le Grand-Figeac à ce sujet. Je vous rappelle tout de même que lorsque l'on transfère des équipements on transfère également les dépenses qui vont avec. Cela veut dire que ce n'est pas gratuit et que si demain il est transféré au Grand-Figeac cela ne coutera rien à la Ville. Ils feront la moyenne des travaux réalisés chaque année et ils nous le refactureront par le biais de l'attribution de compensation. L'arrêt des travaux qui nous sont par ailleurs imposés par la Direction Générale de l'Aviation Civile nous conduirait à la fermeture de l'aérodrome et donc à la disparition des clubs (ce que personne ne souhaite). Pour autant, cela nous exonérerait pas de donner de l'argent au Grand-Figeac qui reprendrait à notre compte l'équipement. Mais je vous rassure c'est « dans les tuyaux ». Après, je ne vais pas répondre point par point sur le reste, ce n'est pas ici le but à moins d'avoir une question vraiment précise à laquelle vous pensez que l'on n'a pas répondu. »

Mme GONTIER : « Je ne parlais pas de caméra à vision nocturne mais d'éclairage pour pouvoir sécuriser certains passages. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises : devant certains bars, devant le lycée, devant le cinéma... »

Monsieur le Maire : « Vous ne le verrez pas pour deux raisons : la plus importante est parce que cela concerne le budget du Grand-Figeac puisque l'éclairage public a été transféré depuis le transfert de la voirie et que par conséquent, cela ne relève pas du budget de la commune. Je vous parle des caméras parce que cela est resté de notre compétence. »

Mme GONTIER : « Je n'avais pas fini ma phrase mais effectivement l'éclairage des voies relève de la communauté de communes mais si l'on veut installer des dispositifs spécifiques sur un commerce cela reste de la compétence de la mairie. »

Monsieur le Maire : « Pour le cinéma, cela relève également de la compétence du Grand-Figeac. Je ne veux pas insister sinon je vais avoir l'air désagréable ce que je n'ai pas l'intention de faire. »

Mme GONTIER : « Les bars ne relèvent pas de la compétence du Grand-Figeac. Ce sur quoi je n'ai pas eu

de réponse du tout concerne l'effacement du barrage du Surgié et le Domaine du Surgié avec la DSP. »
Monsieur le Maire : « La DSP est en cours. Le cahier des charges se rédige. Avant de vous faire des propositions nous avons eu le rendu de l'association Lot Tourisme pour nous éclairer. Nous aurons le débat au moment de réaliser le cahier des charges. Par ailleurs, nous avons rendez-vous avec un avocat spécialisé en la matière dans la semaine afin de voir sous quelle forme nous pouvons nous diriger. S'il y a des travaux en même temps, il va tout de même falloir le dire aux candidats pour ne pas qu'ils le découvrent sur le moment. Ce n'est pas pour autant que nous allons leur dire d'être candidat car l'équipement est délabré et nous ne ferons rien. Nous avons constaté l'an dernier qu'une des raisons pour laquelle c'était très désagréable de manger au restaurant était qu'une fois la terrasse pleine, la seule façon d'y manger était à l'intérieur où il règne environ 40 degrés. Cela ne tente personne. La solution d'améliorer l'attractivité du restaurant est celle de la pose de brise soleil qui, de toute façon va perdurer, quelle que soit la forme de la DSP. Le fait de vouloir manger à l'ombre ne me paraît pas être un investissement déraisonnable ou déconnecté de l'usage du restaurant. Les arbitrages ont été faits sur la base de discussions en commissions et avec les services techniques. Le projet de budget est présenté par le maire. C'est vous qui en débattiez. Vous avez le droit de le critiquer puisque ce n'est pas le vôtre, ce qui est tout à fait normal. J'entends que vous me disiez « nous n'aurions pas fait pareil », c'est normal, chacun ses choix. Sinon, cela reviendrait à dire que ce serait un peu injurieux pour les électeurs de dire « bonnet blanc et blanc bonnet ». J'entends les critiques d'autant plus que, comme vous l'avez fait remarquer, j'essaie de m'améliorer d'année en année en écoutant ce que vous dites. Bon, il y a bien quelques petites piques de temps en temps mais je pense que j'essaie de tenir compte de tout ce qui se dit y compris de celles de nos amis car nous ne sommes pas tous monolithiques et d'accord sur les choix qui sont faits. Concernant l'effacement du barrage du Surgié, nous sommes entre deux écueils. Le premier : « on va trop vite et on sort un chiffre ». Vous m'avez dit que l'on donnait un chiffre et qu'ensuite c'est le double qui sort finalement. Donner le vrai prix des choses lorsque vous les inscrivez et j'avoue que je ne suis pas capable surtout maintenant avec l'inflation c'est compliqué, surtout trois ou quatre ans avant de les réaliser. La prudence étant mère de sûreté, maintenant j'attends que l'on ait des chiffres finalisés. Si l'on inscrit des études c'est que l'on n'a pas fini. Les études terminées, on passera à la phase projet avec le Syndicat mixte qui aujourd'hui chapote tout cela. À ce moment-là nous ferons une double inscription puisque cela passe par le budget du Syndicat. Je serai aussi aux premières loges pour savoir combien cela va coûter au final. Lorsque nous aurons les taux de subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région, de l'État etc...je reviendrai vous dire combien il reste à la charge de la Commune. Nous ferons ensuite un APCP y compris lorsque nous saurons combien d'années cela va durer pour avoir une idée du montant et de l'étalement dans le temps des travaux de ce fameux PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Nous travaillons également à mettre toutes ces opérations sur un tableau unique pour faire un PPI. Je ne désespère pas qu'avant la fin du mandat vous ayez un tableau unique qui vous permette de vous projeter et de savoir ce qui a été fait, ce qui est faisable et ce qui ne le sera pas. »

Mme GONTIER : « Est-ce que je me trompe quand je dis que de toutes façons nous n'aurons plus le choix et que dorénavant cet investissement est incontournable sur l'effacement du barrage ? »

Monsieur le Maire : « Il suffit d'un grain de sable comme la crise de l'énergie ou de la guerre en Ukraine pour coincer la machine. Qui aurait parié il y a quelques années que l'on allait relancer un plan d'envergure pour construire des centrales nucléaires ? Tout le monde parlait du photovoltaïque et des éoliennes et la sortie du nucléaire était programmée. Je cite juste cet exemple. Pour revenir au Surgié, sans faire de mauvais jeux de mots je ne noie pas le poisson. Nous sommes partis sur cet effacement parce que c'est ce que nos tutelles (DREAL, DDT, etc...) nous ont dit. Entre-temps il y a eu des changements législatifs et sur certaines doctrines environnementales. Je reste sur cette idée car on s'aperçoit qu'il y a un large consensus derrière. Il y a beaucoup d'avantages à renaturer ce site notamment par ce que l'on ne sait pas se débarrasser des cyanobactéries et faire transiter les sédiments. Il y a tout de même des inconvénients. Si demain on me dit que l'on nous subventionne à 90% pour reconstruire le barrage à l'identique, je réfléchirai et je reviendrai vers vous pour savoir si l'on ne va pas changer de stratégie. Je ne vous dis pas que l'on va le faire mais je vous cite simplement un exemple pour vous dire qu'aujourd'hui les choses sont très mouvantes. Ma vision est de renaturer le site car cela correspond à la fois à des convictions et à la résolution des problèmes tels que l'on vous les a présentés. C'est comme la révision du PLU, si l'on continue à nous dire qu'il faut faire ceci ou cela et qu'il y a tellement d'inconvénients à abaisser la ligne d'eau de 1,50 mètre, que nous allons nous poser des questions au final. Je pense que nous nous les posons tous. Nous allons attendre encore un peu avant d'inscrire définitivement le PPI. Cela ne fait que répondre à des questions que vous m'avez posées il y a trois ans au sujet de l'inscription dont je vous avais dit qu'elle n'était pas définitive tant que nous n'avions pas voté les crédits pour les travaux. Nous sommes aujourd'hui sur un principe. Nous partons sur une idée, on l'adopte, on fait les études et on verra si le projet prospère ou pas. Je ne peux pas lire dans une boule de cristal pour savoir comment cela va se passer. Je ne peux pas vous en dire plus et je suis aussi prudent que vous. Cela ne veut pas dire que le projet est abandonné mais plus les coûts augmentent moins cela milite pour le projet tel qu'on nous l'a vendu. »

Mme GONTIER : « Je pense que ce n'est pas le moment d'avoir ce débat mais le barrage à l'heure actuelle n'est pas conforme. De fait, nous sommes obligés à très court terme de faire quelque chose. Ce n'est pas le moment d'aller plus loin dans ce débat mais lorsqu'en 2020 nous avons voté l'effacement du barrage c'était

quand même sur des éléments financiers. On sait qu'ils sont largement dépassés aujourd'hui et que nous avons fait un choix qui n'était pas en toute connaissance de cause. On peut repartir très longtemps là-dessus et j'espère que l'on aura ce débat mais ce n'est pas le moment. »

M. LANDREIN : « Moi je voulais revenir sur un élément qui ne fait pas partie du budget mais qui est le poids et l'importance de Figeac à l'intérieur du Grand-Figeac. On ne sait pas encore aujourd'hui si l'on va devoir les dépenser ces 7 millions mais j'ai le sentiment que pour la fin de ce mandat et même pour le suivant cela risque de grever sacrément les capacités d'investissements de la Commune. Cela pose quand même interrogation et met peut-être à mal ce fameux concept qui dit que l'on peut faire ensemble ce que l'on ne pouvait pas faire seul. J'aurai tendance à dire que l'on ne peut plus faire ensemble ce que l'on faisait nous tout seul avant. Même sur la contribution fiscale, vous avez montré lors du dernier conseil communautaire l'impact de l'impôt sur la Ville de Figeac et la contribution de la Ville de Figeac au budget du Grand-Figeac. Je pense qu'à ce titre il serait également intéressant que l'on ait un débat de fond sur le rôle et l'importance de la ville centre mais à l'intérieur du Grand-Figeac. Pour prendre un exemple tout bête où M. LAVAYSSIÈRE va sûrement sourire, c'est l'état de la voirie qui n'est plus de notre responsabilité puisque nous n'avons plus notre mot à dire puisque ce n'est pas à nous de prendre la décision. Pourtant, nous sommes tous conscients aujourd'hui et les habitants les premiers de l'état catastrophique des trottoirs et de la voirie. Donc comment, nous à l'intérieur de cette assemblée, peut-on avoir un poids ou une action vis-à-vis du Grand-Figeac pour que l'on comprenne à un moment l'importance de la ville centre. Il ne s'agit pas de mettre en retrait les autres communes mais bien de considérer que Figeac n'est pas une ville parmi les 92. C'est bien la ville centre, celle qui mérite un peu plus d'attention que les autres. Lorsque vous travaillez sur un budget et que vous vous promenez dans la ville vous vous dites « ah et bien cela, il faudrait le faire » mais « cela » ne relève pas de la Ville mais du Grand-Figeac. Lors d'une réunion que nous avons faite il y a quelques semaines, nous avons mis un certain nombre d'éléments sur des visuels et nous avons demandé aux gens dans la salle s'ils savaient qui en était en charge. Je vous passe l'école, le collège ou le lycée où c'est la panique complète et où personne n'y comprend rien. Pour beaucoup de gens la voirie c'est nous et à ce titre, nous sommes considérés comme ne faisant pas notre boulot. Je me mets dedans car ce sont des sujets que nous n'abordons pas. Comme je leur ai dit : par définition, ce ne sont pas des sujets qui relèvent du Conseil Municipal. Je ne suis pas en train de vouloir tout changer mais il y a une vraie problématique et je pense par exemple que si le taux de fiscalité du foncier sur Figeac ne doit pas bouger, la proposition qui a été faite de le faire bouger au niveau communautaire aurait pu avoir un peu plus d'écho de la part d'un certain nombre de conseillers municipaux figeacois puisque ce sont les figeacois qui contribuent le plus à l'impôt foncier. Je pense qu'à ce titre il serait nécessaire que l'on retrouve notre place la plus importante au sein du Grand-Figeac. »

Monsieur le Maire : « De la même façon que l'autre fois devant le Conseil Communautaire où je vous avais dit que l'on n'engagerait pas le débat à Figeac nous n'allons pas engager ici le débat communautaire en l'absence notamment du Président du Grand-Figeac. Cela ne vous a pas échappé que si je suis le rapporteur du budget du Grand-Figeac je n'en suis pas le Président. Chacun son rôle et sa part de responsabilité. Je vous laisserai l'interpeller lors du vote du budget comme vous l'avez fait lors du rapport des orientations budgétaires. Concernant la fiscalité, c'est l'ensemble du camembert de la fiscalité qui est rattaché à Figeac. Je suis persuadé que cela ne vous a pas échappé que la plupart des industries sont situées sur la Commune de Figeac. En dehors de la contribution fiscale des figeacois qui est loin d'être négligeable par rapport à ce qu'un autre habitant du Grand-Figeac paie et surtout la part de fiscalité qui revient au Grand-Figeac qui est essentiellement assise sur les industriels, commerçants et professions libérales que l'on connaît tous et qui font le plus gros du bataillon. Je le dis, c'est du factuel. Je suis désolé de m'esquiver mais je laisse le débat pour la prochaine séance du Conseil Communautaire du Grand-Figeac. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif, entendu le rapport de présentation de ce projet et en avoir délibéré :

ADOpte le Budget Primitif 2023 de la commune comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL :

SECTION	Reports 2022	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		16 449 246	16 449 246
Recettes		16 449 246	16 449 246
INVESTISSEMENT			
Dépenses	2 466 500	4 702 494	7 168 994
Recettes	689 154	6 479 840	7 168 994

ADOPTÉ les autorisations de programme (en €) comme suit :

Ville de Figeac (LOT)
Service Finances et Budgets

EXTENSION et RESTRUCTURATION LOCAUX GENDARMERIE DES CARMES
Budget TTC

BUDGET PRIMITIF 2023
CA 2022

le 13/03/2023

AUTORISATION DE PROGRAMME	TTC	CREDITS DE PAIEMENT					Total
		2019/2020	2021	2022		2023	
		Réalisé	Réalisé	RAR	Réalisé	BP	
Dépenses							
Honoraires							
Maîtrise d'œuvre	70 000,00	3 060,00	6 304,80	56 132,45		4 502,75	70 000,00
SPS	14 500,00					14 500,00	14 500,00
CT	7 116,00			6 344,40	771,60	0,00	7 116,00
Annonces- divers	5 000,00			4 722,00		278,00	5 000,00
S/Total honoraires	96 616,00	3 060,00	6 304,80	67 198,85	771,60	19 280,75	96 616,00
Travaux							
Travaux	715 000,00			117 801,15		597 199,25	715 000,40
Options						0,00	0,00
Aléas techniques	35 000,00					35 000,00	35 000,00
S/Total travaux	750 000,00	0,00	0,00	117 801,15	0,00	632 199,25	750 000,40
Total TTC	846 616,00	3 060,00	6 304,80	185 000,00	771,60	651 480,00	846 616,40
Recettes							
Subvention ETAT	150 000,00				45 000,00	105 000,00	150 000,00
subvention Ministère intérieur	101 205,00					101 205,00	101 205,00
Total Subventions	251 205,00		0,00		45 000,00	206 205,00	251 205,00
Autofinancement	595 411,00	3 060,00	6 304,80	185 000,00	-44 228,40	445 275,00	595 411,40
Total TTC	846 616,00	3 060,00	6 304,80	185 000,00	771,60	651 480,00	846 616,40

PARKING DES CARMES
Budget TTC

BUDGET PRIMITIF 2023

le 13/03/2023

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT				
Dépenses		2020	2021	2022		Total
		réalisé	réalisé	RAR	réalisé	
Honoraires						
Maîtrise d'œuvre	42 738,90	11 096,19	5 585,35			16 681,54
SPS	12 821,68		2 148,00			2 148,00
CT	12 821,68	756,00	756,00			1 512,00
Annonces	960,00	561,65	252,00			813,65
S/Total honoraires	69 342,25	12 413,84	8 741,35		0,00	21 155,19
Travaux						
Travaux	366 069,00	55 530,00	245 057,14		4 182,36	304 769,50
Options	61 320,00					0,00
Aléas techniques	17 095,56					0,00
S/Total travaux	444 484,56	55 530,00	245 057,14		4 182,36	304 769,50
Total TTC	513 826,81	67 943,84	253 798,49		4 182,36	325 924,69
Recettes						Total
Subvention ETAT	128 456,70	37 254,00	42 580,00		1 647,00	81 481,00
Subvention REGION	102 765,00			50 000,00		50 000,00
fonds de concours GF	75 432,00		75 432,00			75 432,00
Total Subventions	231 221,70	37 254,00	118 012,00	50 000,00	1 647,00	206 913,00
Autofinancement	282 605,11	30 689,84	135 786,49		2 535,36	119 011,69
Total TTC	513 826,81	67 943,84	253 798,49	50 000,00	4 182,36	325 924,69

CREATION MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
(budget hors TVA)

le 13/03/2023

BUDGET PRIMITIF 2023
CA 2022

Autorisation de programme		Crédits de paiement								
Dépenses		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		Total
		réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	engagé	réalisé	
Acquisition foncière	26 000,00				27 559,66					27 559,66
Etude programmation	20 100,00	11 500,00	5 800,00	2 800,00						20 100,00
Mandataire SPL (avec révisions)	88 506,00	3 421,57	14 200,95	53 246,39	11 753,04		5 835,54	1 300,00	3 259,24	93 016,73
Maîtrise d'œuvre	190 787,17		46 310,07	52 457,87	65 795,72	8 793,65	1 982,97			175 340,28
SPS, CT et OPC	27 975,00			14 935,85	10 889,49	297,22	860,75			26 983,31
Assurances DO	33 259,00									-
Frais divers, annonces...	19 350,00	1 188,00	19 358,00	13 420,00	4 161,75					38 127,75
Travaux	2 519 993,00			778 660,30	1 469 858,23	91 244,49	579,07			2 340 342,09
Total HT	2 925 950,17	16 109,57	85 669,02	915 520,41	1 590 017,89	100 335,36	9 258,33	1 300,00	3 259,24	2 721 469,82
Recettes										Total
Subvention EUROPE	150 000,00			25 000,00	10 000,00			100 000,00		-
Subvention DETR	50 000,00		15 000,00							50 000,00
Subvention FNADT	100 000,00			14 879,66	57 709,07		19 778,66			92 367,39
Subvention FSIPL	500 000,00			99 912,29	203 520,46	196 567,25				500 000,00
Subvention CONTRAT RURALITE	100 000,00			29 808,25	70 391,75					100 000,00
Subvention REGION	130 000,00			52 000,00		78 000,00				130 000,00
Subvention DEPARTEMENT	60 000,00			12 000,00	48 000,00					60 000,00
Fonds concours GRAND FIGEAC	717 975,00				324 283,80	214 227,45	70 919,26			609 430,51
Total	1 807 975,00	-	15 000,00	233 400,20	713 905,08	488 794,70	90 697,92	100 000,00	-	1 641 797,90
Autofinancement	1 117 975,17	16 109,57	70 669,02	682 120,21	876 112,81	- 388 459,34	- 81 439,59	- 98 700,00	3 259,24	1 079 671,92
Total	2 925 950,17	16 109,57	85 669,02	915 520,41	1 590 017,89	100 335,36	9 258,33	1 300,00	3 259,24	2 721 469,82

MODERNISATION DU VILLAGE DE VACANCES LES OUSTALOUS
(budget hors TVA)

BUDGET PRIMITIF 2023
CA 2022

le 13/03/2023

Autorisation de programme		Crédits de paiement						
Dépenses		2018	2019	2020	2021	2022		Total
		réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	RAR	réalisé	
Mission MO	144 768,00	8 000,00	64 064,00	50 814,39	27 026,82	9 000,00	436,80	159 342,01
Mission CT	54 288,00		680,00	2 300,00				2 980,00
Mission SPS	36 192,00		3 195,00	4 874,00	4 279,00			12 348,00
Inspection caméra	2 000,00							-
BE Thermique - climatisation	8 000,00		6 976,00					6 976,00
Diagnostic amiante	5 000,00	705,00						705,00
Frais divers, annonces, aléas techniques	79 884,00	1 200,00	9 760,58	482,00	22 037,00			33 479,58
Travaux	1 809 600,00			953 795,34	732 159,53	1 400,00		1 687 354,87
Total HT	2 139 732,00	9 905,00	84 675,58	1 012 265,73	785 502,35	10 400,00	436,80	1 903 185,46
Recettes								Total
Subvention EUROPE (leader)	100 000,00					100 000,00		100 000,00
Subvention ETAT	534 933,00		150 000,00	104 898,78	245 101,22			500 000,00
Subvention REGION	400 000,00			153 308,77	91 841,16		154 850,07	400 000,00
Subvention DEPARTEMENT	75 000,00							-
Total	1 009 933,00	-	150 000,00	258 207,55	336 942,38	100 000,00	154 850,07	1 000 000,00
Fonds de concours du Grand Figeac	75 432,00						75 432,00	75 432,00
Autofinancement	1 054 367,00	9 905,00	65 324,42	754 058,18	448 559,97	89 600,00	229 845,27	827 753,46
Total HT	2 139 732,00	9 905,00	84 675,58	1 012 265,73	785 502,35	10 400,00	436,80	1 903 185,46

RESTAURATION TOITURE EGLISE DU PUY
Budget TTC

BUDGET PRIMITIF 2023

le 13/03/2023

TTC		CREDITS DE PAIEMENT						Total
AUTORISATION DE PROGRAMME		2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Dépenses								
Honoraires								
Maîtrise d'œuvre	340 210,00	107 432,00	58 500,00	32 540,00	80 950,00	16 788,00	44 000,00	340 210,00
SPS	109 830,00		45 219,00	13 817,00	31 167,00		19 627,00	109 830,00
CT	109 830,00		45 219,00	13 817,00	31 167,00		19 627,00	109 830,00
Annonces- divers	6 550,00	2 568,00		1 340,00	1 320,00	1 322,00		6 550,00
S/Total honoraires	566 420,00	110 000,00	148 938,00	61 514,00	144 604,00	18 110,00	83 254,00	566 420,00
Travaux								
Travaux	3 660 930,00		1 507 282,00	460 541,00	1 038 888,00		654 219,00	3 660 930,00
Options								0,00
Aléas techniques								0,00
S/Total travaux	3 660 930,00	0,00	1 507 282,00	460 541,00	1 038 888,00	0,00	654 219,00	3 660 930,00
Total TTC	4 227 350,00	110 000,00	1 656 220,00	522 055,00	1 183 492,00	18 110,00	737 473,00	4 227 350,00
Recettes								
Subvention ETAT 40%	1 409 000,00	36 500,00	557 000,00	170 000,00	395 000,00	5 500,00	245 000,00	1 409 000,00
Subvention Région 20%	704 550,00	18 250,00	276 058,00	87 000,00	197 750,00	2 492,00	123 000,00	704 550,00
Subvention Département 10%	352 750,00	8 250,00	138 000,00	43 000,00	98 000,00	1 296,00	64 204,00	352 750,00
Total Subventions	2 466 300,00	63 000,00	971 058,00	300 000,00	690 750,00	9 288,00	432 204,00	2 466 300,00
Autofinancement	1 761 050,00	47 000,00	685 162,00	222 055,00	492 742,00	8 822,00	305 269,00	1 761 050,00
Total TTC	4 227 350,00	110 000,00	1 656 220,00	522 055,00	492 742,00	18 110,00	737 473,00	4 227 350,00

**RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL INCLUANT
LE PLAN 1000 ECOLES
Budget TTC**

BUDGET PRIMITIF 2023

le 13/03/2023

TTC						
AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT				
		2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses						
Honoraires						
Mission AMO	113 000,00	20 000,00	56 000,00	6 592,00	30 408,00	113 000,00
Annonces- divers						
S/Total honoraires	113 000,00	20 000,00	56 000,00	6 592,00	30 408,00	113 000,00
Travaux						
Travaux	1 397 275,00	230 000,00	700 100,00	82 385,00	384 790,00	1 397 275,00
S/Total travaux	1 397 275,00	230 000,00	700 100,00	82 385,00	384 790,00	1 397 275,00
Total TTC	1 510 275,00	250 000,00	756 100,00	88 977,00	415 198,00	1 510 275,00
Recettes						
Subvention ETAT Fonds Vert 35%	440 400,00	72 000,00	220 500,00	25 950,00	121 950,00	440 400,00
Total Subventions	440 400,00	72 000,00	220 500,00	25 950,00	121 950,00	440 400,00
Autofinancement	1 069 875,00	178 000,00	535 600,00	63 027,00	293 248,00	1 069 875,00
Total TTC	1 510 275,00	250 000,00	756 100,00	88 977,00	293 248,00	1 510 275,00 0,00

Voté par 22 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mme DELESTRE, M. LANDREIN, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER, M. JANOT)

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE POUR L'ANNÉE 2023

Rédigé par : Service Finances et Budgets
Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis 2021, la Commune de FIGEAC ne perçoit plus de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales et ne vote plus le taux afférent à cette taxe.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation, un mécanisme de transfert a été mis en place.

Le taux du foncier Bâti du Département 2020 (23.46 %) est venu se cumuler avec le taux de la Commune voté en 2020 (18.59 %) pour donner le taux de référence 2020 de 42.05 % (il y a eu un effet correctif lié au coefficient correcteur)

Dorénavant, on ne parle plus du taux du Département et du taux de la Commune, il n'y a qu'un seul taux, celui de la Commune. Le taux de référence 2021 est le taux voté en 2021.

De plus, les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants demeurent et la Commune retrouve un pouvoir de taux à partir de 2023. Cependant, l'évolution de ce taux est conditionnée par l'évolution des taux de taxes foncières.

Je vous propose de ne pas augmenter, pour la 12-ème année consécutive, les taux des taxes directes locales.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est reconduit à 42.05 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 170.82 %.

Le taux de la taxe d'habitation est également maintenu à 11.57%.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré,

VOTE les taux communaux 2023 des taxes directes locales tel qu'il suit :

Taxe sur le foncier bâti	42.05%
Taxe Foncier Non Bâti	170.82%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants	11.57%

Voté par 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme DELESTRE, M. LANDREIN, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE, Mme GONTIER, M. JANOT)

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2023 - EAU ET ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Rédigé par : Service Finances et Budgets

Rapporteur : Antoine SOTO

Annexes : rapports de présentation des budgets eau et assainissement.

Monsieur SOTO donne lecture du rapport de présentation du projet des budgets primitifs annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2023.

M. SOTO : « J'en profite pour saluer l'excellent travail réalisé par l'équipe technique de l'eau et de l'assainissement qui ont fort à faire en cette section. »

M. BROUQUI : « Vous connaissez notre position sur le bassin d'orage. Encore une fois, le choix n'aurait peut-être pas été ceux-là. Nous n'avons pas le choix, plus ou moins. Je pense qu'il y a des arbitrages que l'on n'aurait peut-être pas faits. Du coup, forcément, on aura une abstention sur ce budget. Je vais essayer de cibler plus particulièrement le problème du réseau de chaleur bois qui va être installé. Loin de nous l'idée de critiquer le fait que l'on fasse de l'enfouissement et utiliser les tranchées qui seront faites pour amener les tuyaux d'eau chaude bien sûr. Nous sommes tous d'accord. Reste que pour nous la concertation a été un peu trop passée sous le coude. J'ai écouté le sujet. J'ai posé beaucoup de questions à M. BALDY en commission et il nous a donné des réponses qui étaient claires et précises mais qui m'ont posé tout de même quelques interrogations. Nous avons eu l'avis de certains riverains qui n'étaient a priori pas très nombreux mais que nous avons reçus et qui étaient finalement relativement nombreux sur notamment la non-concertation qu'il y a eu en ce qui concerne le déplacement de cette structure de chauffage et les inquiétudes des riverains sur la partie basse de cette structure qui était initialement prévue à Panafé et donc en partie haute. Je suis d'accord, on déplace le problème. L'explication donnée de faire un kilomètre d'économie de voirie quand on va en faire cinq derrière peut être assez discutable. Le voisinage est très inquiet. Nous en avons d'ailleurs parlé en commission. J'ai noté les réponses que l'on m'a apportées mais les inquiétudes des riverains sont quand même assez élevées que ce soit concernant les microparticules ou les odeurs. Le transport également pose problème. En déplaçant la chaufferie plus bas on va utiliser une route qui passe en milieu pavillonnaire qui est étroite et qui mène au collège et au gymnase. Du coup, les voisins n'étaient pas prêts et ne s'y attendaient pas. Nous non plus puisque nous avons appris le déplacement de la chaufferie sur le bulletin du Grand-Figeac, comme tout le monde. Nous portons ici les inquiétudes des riverains. Nous avons écouté aussi bien les riverains que le SYDED. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce budget. Il y a également le bassin d'orage qui pour nous aurait pu attendre quelques arbitrages à notre avis. »

Monsieur le Maire : « Je vous propose de traiter l'histoire de la chaufferie bois en questions diverses après l'ordre du jour pour ne pas le traiter pendant que l'on parle de l'eau et de l'assainissement car bien sûr, c'est un des composants mais il n'y a pas que cela. Y a-t-il d'autres questions sur le budget de l'eau et de l'assainissement ? »

M. LANDREIN : « On me parle d'eau et d'assainissement sur trois ans. Sur le réseau de chaleur, un peu

plus de 3 millions d'euros d'investissement. Tout d'abord, je voudrais savoir en quoi cela consiste de faire 3 millions d'euros d'investissement sur le réseau de chaleur. J'ai cru comprendre que les trous sont faits par le SYDED, que le tuyau du réseau de chaleur va être également réalisé par le SYDED et que notre travail sera de payer les tuyaux entre la chaufferie du réseau de chaleur jusqu'à environ la Maison de la Formation. J'ai pris ma petite voiture ce matin et j'ai fait le chemin. Il y a environ deux kilomètres. Je me suis donc dit que cela faisait environ 3 kilomètres pour aller jusqu'à l'Astrolabe. Trois millions pour trois kilomètres. Cela fait un million le kilomètre. Loin de moi l'idée de dire que ce n'est pas raisonnable mais je pense qu'avant de s'engager sur un budget conséquent il va falloir se dire que nous allons devoir rembourser l'emprunt correspondant. N'oublions pas une chose, ce réseau de chaleur qui sera en place et qui va profiter à un certain nombre de personnes, ne va pas profiter directement à nos habitants, en tous les cas pour si peu qui se brancheront sur le réseau. Avant de prendre une position définitive sur le budget je voudrais juste savoir ce qu'il y a exactement sur ces trois millions d'euros qui sont liés au réseau de chaleur. Cela fait cher le tuyau. »

M. SOTO : « Il y a eu des études approfondies avec un Cabinet d'études. Il s'agit de deux réseaux : l'eau et l'assainissement. Parfois, ce sera le réseau assainissement qui sera complètement remplacé car on ne pourra pas faire passer le réseau de chaleur surtout sur les croisements de réseaux sur certains carrefours et autres. Ces travaux devront être réalisés en amont et seront très difficiles à réaliser pour changer ces canalisations par la suite. D'un autre côté, il y a également le réseau eau. Les linéaires par tranche ont été calculés par rue au mètre près. Au bout du coût des sections de tuyaux qu'il faut y mettre, des matériaux et des travaux, on en arrive à cette addition qui effectivement, peut paraître phénoménale. Nous nous serions passés de cet investissement par rapport au réseau de chaleur. On se dit que l'on anticipe des canalisations qu'il faudrait tôt ou tard remplacer. Celles-ci ne font pas toutes partie des urgences mais ce sont des réseaux remis à neuf qui seront là pour 70 ans. Nous aurons d'autres réseaux à remplacer. Nous avons déjà à l'étude pas mal de rues où il faudra refaire des réseaux. Sachez tout de même qu'il ne s'agit pas d'un chiffre fantaisiste qui sort du chapeau. C'est quelque chose qui a été étudié et évalué précisément. »

M. LANDREIN : « Cela veut donc dire aujourd'hui que l'on utilisera de façon systématique les trous faits par le SYDED ? C'est-à-dire que le SYDED fera des trous là où il y a des canalisations d'eau ou d'assainissement ce qui ne générera pas de surcoût pour nous ? Nous sommes d'accord que ces trois millions ne représentent que du tuyau ? »

M. SOTO : « C'est du tuyau et des travaux. On pourra peut-être mutualiser certaines tranchées et peut-être même certains revêtements par la suite. Il y aura de la voirie. Il faut bien se dire que les tuyaux calorifuges du réseau de chaleur ne sont pas des petits tuyaux. Ce sont des diamètres conséquents : 60 cm, 80 cm et voire 1 mètre. Il convient de les changer avant car par la suite, il serait très difficile de les faire passer et de les renouveler. »

M. BALDY : « Cela fait partie des explications que nous avons déjà données mais je les répète. Pour être précis, le linéaire représente 3,3 km de réseau d'eau et 3,2 d'assainissement puisqu'il y a deux branches. La stratégie de renouvellement de notre réseau est faite sur une analyse multicritères en fonction du type de réseau, de son âge, du taux de fuites, etc... L'ensemble du réseau est cartographié avec une priorisation de ce qu'il faut renouveler en priorité. Il y a ensuite le rythme de renouvellement. Nous avons 137 km de réseau à 100 mètres près avec une durée de vie qui se situe entre 70 et 100 ans. Pour avoir une gestion rigoureuse il faudrait que l'on renouvelle 100% de notre réseau sur 100 ans. Cela représenterait 1,37 km de réseau renouvelé par an. Or aujourd'hui, en raison de l'équilibre du budget, on ne renouvelle que 700 mètres de réseau d'eau et d'assainissement par an. On peut donc objectivement considérer que pour avoir une gestion rigoureuse et ne pas reporter les dettes sur les générations futures il faut, de temps en temps, faire des rattrapages. On profite ici du passage du réseau de chaleur sur lequel les tranchées ne seront pas forcément parallèles. Sur la plus grosse partie (60 à 70% des travaux) ce sont des réseaux qui sont en orange ou en jaune (réseaux à renouveler) sur notre carte de renouvellement. Nous allons donc les renouveler avec anticipation sans forcément bénéficier des tranchées à chaque fois car le fait d'ouvrir une tranchée pour passer le réseau de chaleur où l'on va travailler les sols va fragiliser les réseaux existants. Si l'on renouvelle en plus de ces 700 mètres par an les 3,3 km, cela veut dire que sur le mandat nous aurons pris notre cote part de durée de réseau sur ces 6 ans. Lorsque l'on regarde ce budget il est au contraire, très intégrateur de ce que sont nos responsabilités vis-à-vis de la durée du réseau et des charges que l'on risque de reporter sur les générations futures et, on renouvelle des réseaux qui de toute façon auraient dû l'être dans les 3 à 5 années à venir. Ma conviction est que, vu l'évolution des choses, nous avons même plutôt l'intérêt d'anticiper ce renouvellement que d'attendre que les prix des travaux continuent à flamber et de le faire à la faveur de ce réseau de chaleur car même si cela ne sera pas systématique, il va y avoir beaucoup de postes que nous allons pouvoir mutualiser. Et surtout cela a été dit, nous allons refaire de la voirie dont il n'est pas question de la recasser parce que l'on va réaliser le réseau de chaleur. Donc non, c'est au contraire très rationnel même s'il s'agit d'une dépense que l'on anticipe. Tout à l'heure vous nous reprochiez de ne pas avoir assez de vision, nous en avons une avec une projection et vous nous le reprochez aussi mais c'est votre droit le plus strict. »

M. LANDREIN : « Si vous considérez que c'est une vision, je ne veux pas débattre de la notion de vision avec vous. Je ne vois pas tout à fait cela comme une vision mais en réalité, ce que je vois, c'est que ce qui

semble être dit à un certain moment (utiliser le trou), finalement, on se rend compte que ce n'est pas tout à fait vrai : « ça va le faire mais ça ne va pas le faire ». Puisque Monsieur le Maire disait que nous étions dans le cadre budgétaire et il ne faut pas que l'on discute de l'installation, je suis entièrement d'accord avec lui, le sujet dont on parle est bien un sujet qui touche au budget et à l'investissement puisque l'on va devoir emprunter et ensuite rembourser l'emprunt. Nous sommes donc bien complètement dans le sujet. Nous sommes vraiment sur des questions de base et ensuite, se pose la question de l'intérêt de l'investissement. En fait, on ne supporte pas l'investissement du SYDED pour la chaufferie. Elle ne va pas nécessairement bénéficier à beaucoup d'habitants. »

M. BALDY : « La plupart des bâtiments communaux qui se trouvent sur le trajet et qui sont des bâtiments énergivores seront raccordés au réseau de chaleur. Ce sera donc des économies substantielles. Je pense que tout le monde est sensible aux économies que l'on va faire sur le budget de la commune. »

M. LANDREIN : « Cela veut dire que lorsque l'on émet ce genre de chose, il faut le démontrer et le prouver. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire le réseau de chaleur mais je dis juste que tout ce que vous êtes en train de dire n'a jamais été montré ni démontré. On voit apparaître le réseau de chaleur. On a cru comprendre qu'il avait été déplacé pour des raisons de rendement et pas de rentabilité car il y a un risque de déperdition. »

Monsieur le Maire : « Je suis désolé mais je vais mettre fin à la discussion puisque je vous propose que l'on ouvre le débat après le vote du budget car sinon on ne va pas y arriver. Effectivement, on va élargir le débat puisque l'on ne va pas regarder que l'aspect financier. Il y a des questions sur l'emplacement, les risques éventuels pour les riverains, etc... Nous avons compris vos réticences sur la partie budget de l'eau et de l'assainissement, je pense que c'est clair. Je mets donc aux voix le budget de l'eau et de l'assainissement et nous reprendrons le débat après le budget Mobilités lors des questions diverses. »

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

M. SOTO : « Il n'y a pas partout du réseau séparatif, ce qui nous oblige justement à faire à la fois le renouvellement de canalisations d'eau potable ou assainie. Toutes les rues où il faut à la fois changer la canalisation d'eau potable ou la canalisation d'eau assainie ont été listées. Il faudra ensuite, avec ces nouveaux réseaux, raccorder chaque bénéficiaire. Ce sont des travaux d'anticipation lissés dans la durée. C'est vrai que cela nous impacte budgétairement car nous avons des coûts qui auraient pu être lissés différemment mais le réseau de chaleur nous l'impose. »

Monsieur le Maire : « Vous savez que c'est un vrai souci de savoir comment nous allons gérer ces réseaux. On dit qu'il faut lutter contre les fuites. On sait qu'à Figeac nous sommes à 85% de rendement alors que la moyenne nationale est à 50% et qu'il faudrait dépenser 2% du budget en investissement (renouveler tous les 50 ans) et pas 1% (renouveler tous les 100 ans). »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets de budgets primitifs annexes des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023, avoir entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :

ADOPTE ces budgets primitifs annexes comme suit :

- BUDGET DE L'EAU

SECTION	Reports 2022	Propositions nouvelles	
		du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 708 941	1 708 941
Recettes		1 708 941	1 708 941
INVESTISSEMENT			
Dépenses	434 464	1 751 108	2 185 572
Recettes	74 000	2 111 572	2 185 572

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Reports 2022	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 271 830	1 271 830
Recettes		1 271 830	1 271 830
INVESTISSEMENT			
Dépenses	405 900	2 578 323	2 984 223
Recettes		2 984 223	2 984 223

ADOpte les autorisations de programme (en €) comme suit :

BUDGET EAU

le 13/03/2023

RECONSTRUCTION DE LA STATION AEP DE PRENTEGARDE
(budget hors TVA)

BUDGET ANNEXE EAU 2023

Dépenses	CREDITS DE PAIEMENT												Total	
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022		
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	engagé	réalisé		
Maitrise d'oeuvre	127 883,00	15 575,00	9 255,97	10 860,96	23 026,09	23 850,80	24 017,70	3 500,00	859,90	692,00				108 026,22
Contrôle technique	23 113,00		210,00		1 070,00	4 500,00	7 500,00	3 500,00						16 780,00
Mission SPS	15 100,00		527,00		1 593,40	1 593,40	2 483,30							7 779,00
Indemnité MP	20 900,00		20 801,66		2 688,30			1 951,06	2 502,90					20 801,66
Honoraires divers	43 970,00		3 420,00		3 544,83	3 422,56	15 591,57	10 465,50	45 610,36					10 562,26
Frais divers, révision annonces...	331 352,00	19 300,70	34 224,53	4 516,00					9 220,38					145 896,23
Travaux	7 150 788,00			406 529,55	755 421,07	1 664 200,65	2 666 129,33	333 374,47	690 174,27	383 586,06	304 565,88	125 314,00	14 685,97	7 333 981,25
Total HT	7 713 106,00	34 875,70	68 449,06	421 926,51	787 343,49	1 697 567,41	2 715 721,90	350 180,93	728 979,53	394 216,24	304 565,88	125 314,00	14 685,97	7 643 826,62
Recettes														Total
Subvention Agence de l'Eau	573 897,00				162 220,50			265 825,33		112 689,17				540 735,00
Participation BP Principal	1 039 605,00			220 000,00	350 000,00	300 000,00	169 605,00	-						1 039 605,00
EMPRUNT CDC	3 819 604,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 319 604,00	500 000,00							3 819 604,00
AVANCE AE	2 280 000,00				667 239,40			687 239,40	458 159,60		458 159,60			2 280 798,00
Total	7 713 106,00	-	-	1 220 000,00	2 199 459,90	1 619 604,00	669 605,00	953 064,73	458 159,60	570 848,77	-	-	-	7 680 742,00

Ville de Figeac (LOT)
Service Finances et Budgets

annexe 1

23/02/2023

TRAVAUX RENFORCEMENT CONDUITE EAU POTABLE ENTRE LA STATION DE PRODUCTION DE PRENTEGARDE ET LA GARE
Budget HT

BUDGET ANNEXE EAU 2023

Dépenses	CREDITS DE PAIEMENT						Total
	2021	2022		2023	2024		
		engagé	réalisé				
Honoraires							
Maitrise d'oeuvre	37 700	0	22 307	2 940	10 000	28 300	63 547
Etudes complémentaires	35 000				26 000		26 000
Coordination SPS	2 000					584	584
Frais de publication	1 300			416	1 000		1 416
S/Total honoraires	76 000	0	22 307	3 356	37 000	28 884	91 547
Travaux							
Travaux	754 000		7 093	108 222	150 000	473 685	739 000
S/Total travaux	754 000	0	7 093	108 222	150 000	473 685	739 000
Total HT	830 000	0	29 400	111 578	187 000	502 569	830 547
Recettes							Total
Subvention ETAT - DETR 2021	248 800		70 200			178 600	248 800
Total Subventions							
Autofinancement	581 200	0	-40 800	111 578	187 000	323 969	581 747
Total HT	830 000	0	29 400	111 578	187 000	502 569	830 547

BUDGET ASSAINISSEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT						Total
		réalisé 2021	Réalisé 2022	RAR 2022	2023	2024	2025	
Dépenses								
CREATION BASSIN D'ORAGE								
Honoraires								
Maîtrise d'œuvre	97 734,95	28 959,75	786,00	5 710,00	49 504,20	12 775,00		97 734,95
SPS								-
CT	8 150,00			8 150,00				8 150,00
Annonces- divers	131 995,54	34 791,54	21 000,25	30 894,00	44 350,00	959,75		131 995,54
S/Total honoraires	237 880,49	63 751,29	21 786,25	44 754,00	93 854,20	13 734,75		237 880,49
Travaux								
Travaux	3 293 899,02			1 139 132,99	1 369 214,25	785 551,78		3 293 899,02
Options								-
Aléas techniques	303 617,38			52 192,83	118 900,93	132 523,62		303 617,38
S/Total travaux	3 597 516,40			1 191 325,82	1 488 115,18	918 075,40		3 597 516,40
Total HT	3 835 396,89	63 751,29	21 786,25	44 754,00	1 285 180,02	1 501 849,93	918 075,40	3 835 396,89
COLLECTEUR								
Honoraires								
Maîtrise d'œuvre	38 487,47	12 241,47		26 246,00				38 487,47
SPS								-
CT								-
Annonces- divers	10 561,64	6 310,00			2 111,00	2 140,64		10 561,64
S/Total honoraires	49 049,11	18 551,47		26 246,00	2 111,00	2 140,64		49 049,11
Travaux								
Travaux	1 113 639,00					106 579,20	1 007 059,80	1 113 639,00
Options								-
Aléas techniques	197 723,00					85 330,00	112 393,00	197 723,00
S/Total travaux	1 311 362,00					191 909,20	1 119 452,80	1 311 362,00
Total HT	1 360 411,11	18 551,47		26 246,00	2 111,00	194 049,84	1 119 452,80	1 360 411,11
TOTAL BO + COLLECTEUR	5 195 808,00	82 302,76	21 786,25	71 000,00	1 287 291,02	1 695 899,77	2 037 528,20	5 195 808,00
Recettes								
Subv AE collecteur								
	952 000,00					285 600,00	666 400,00	952 000,00
Subv AE B/O								
	2 296 539,00				689 000,00	900 000,00	707 539,00	2 296 539,00
Total Subventions	3 248 539,00				689 000,00	1 185 600,00	1 373 939,00	3 248 539,00
Autofinancement								
	1 947 269,00	82 302,76	21 786,25	71 000,00	598 291,02	510 299,77	663 589,20	1 947 269,00
Total HT	5 195 808,00	82 302,76	21 786,25	71 000,00	1 287 291,02	1 695 899,77	2 037 528,20	5 195 808,00

Voté par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme DELESTRE, M. LANDREIN, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2023 - MOBILITÉS

Rédigé par : Service Finance et Budgets
 Rapporteur : Guillaume BALDY
 Annexes : rapports de présentation du budget Mobilités.

Monsieur BALDY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif annexe MOBILITÉS pour l'exercice 2023.

M. LANDREIN : « Concernant les travaux des Jardins de l'Hôpital, à quoi correspondent les 243 000 € qui restent à réaliser ? »

M. BALDY : « Il ne s'agit d'un reste à réaliser. Ce sont des travaux qui n'ont pas encore été facturés sur

l'exercice précédent. Ils sont réalisés mais comme ils sont facturés en décalage, ils sont forcément payés sur l'année 2023. C'est pour cette raison qu'ils sont inscrits ici. »

Mme GONTIER : « Vous m'aviez dit que l'appel d'offres était en cours et que l'on aurait cette synthèse prochainement mais cela aurait été bien de l'avoir là. »

M. BALDY : « On prendra une décision au prochain Conseil Municipal du mois d'avril mais nous avons prévu dans l'intervalle de réunir une commission communale car nous avons des choix à faire concernant le renouvellement du marché. Nous avons considéré qu'il fallait élargir aux membres de la commission d'appel d'offres ces choix. L'ensemble des enjeux vous seront présentés en commission communale avec tout le monde. J'espère que cela correspond à votre souhait.

M. BROUQUI : « J'ai relevé une ligne de 90 000 € pour stationner les vélos. Elles sont en quoi ces caisses ? Je trouve cela un peu élevé. »

M. BALDY : « Cela correspond à plusieurs stations avec le modèle préconisé par l'Architecte des Bâtiments de France sur lequel nous n'avons pas forcément le choix. Cela comporte également l'installation avec tous les raccordements. C'est évidemment des travaux d'une certaine somme mais je pense qu'ils sont nécessaires. »

Monsieur le Maire : « Nous cherchons bien sûr des subventions là-dessus. C'est un équipement fermé et sécurisé du type de ce qui a été fait au parking des Carmes. Vu le prix des vélos électriques, il faut les mettre à l'abri. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif annexe « MOBILITÉS » pour l'année 2023, entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :

ADOpte ce budget primitif annexe comme suit :

- BUDGET ANNEXE MOBILITÉS

SECTION	Reports 2022	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		1 052 034	1 052 034
Recettes		1 052 034	1 052 034
INVESTISSEMENT			
Dépenses	509 100	426 532	935 632
Recettes	142 894	792 738	935 632

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : « Il y avait une première petite question diverse concernant la convention de partenariat sur le sponsoring du match de football qui aurait dû avoir lieu samedi dernier mais qui a été annulé vu l'état du terrain en raison des fortes précipitations. Lorsque M. BROUQUI aura la date de la tenue de ce match il n'y aura pas de souci pour modifier la convention en conséquence. Maintenant, nous allons donc entamer le débat sur la chaufferie puisque nous sommes tous là. Il s'agit d'un projet que l'on porte depuis de nombreuses années même s'il ne fait que sortir maintenant. Cela fait une quinzaine d'année que j'en entends parler et peut-être même un peu plus. »

M. SOTO : « Oui, c'est un projet qui date de 3 ou 4 mandatures. Bien avant 2010. Nous avons essayé d'attendre que notre rang arrive au niveau des subventions européennes qui transitent par la Région et que le SYDED reçoive la compétence pour réaliser ces réseaux de chaleur. Entre-temps, il s'en est réalisé 14 dans le département. Il est bien évident que de pouvoir utiliser une ressource bois, locale, de pouvoir générer des emplois locaux et de pouvoir réaliser un réseau qui va réduire le CO2 de manière incroyable est une chose très vertueuse. Ceci dit, il est bien évident que la combustion du bois génère aussi de fines particules. Il suffit de se mettre en phase avec la réglementation. Nous avons un air qui n'est pas du tout pollué sauf avant que la déviation n'existe car les camions passaient en centre-ville. À l'époque c'était l'ORAMIP qui faisait les études pour l'air et qui se mettait à côté du lycée Champollion et au stade du Calvaire. D'ailleurs, c'était au stade du Calvaire que l'air était le plus pollué puisqu'il faut savoir que ces fines particules ont des effets aérosol qui vont d'un côté à l'autre. Je comprends que les riverains de l'avenue

Flandres Dunkerque, les lotissements voisins et pourquoi pas les parents d'élèves du collège se posent des questions. Non, il y a des écoles en plein centre-ville, que ce soit dans tous les pays européens, avec des combustions biomasse. Il suffit d'adapter avec des filtres qui sont catalytiques qui captent ces fines particules. Aujourd'hui, on pourra installer une borne d'analyses automatique de l'air et nous verrons qu'à côté de la chaudière bois l'air sera peut-être bien meilleur qu'à côté de là ou beaucoup de gens font des feux dans des poêles anciens ou des cheminées qui ne sont pas du tout équipées. Aujourd'hui, nous connaissons toutes les études et tous les ratios. Cette crainte est donc levée. Il est vrai qu'à l'époque toutes les chaudières au bois n'avaient pas été équipées de filtres. J'en avais moi-même alerté le SYDED. Il y avait une réglementation disant qu'en dessous d'un certain nombre de calories on ne les équipait pas automatiquement. La réglementation a évolué. Il y a eu une lutte qui s'est menée à Livernon où la chaudière bois est à côté de l'école. Nous connaissons les personnes qui s'étaient mobilisées. Depuis, le SYDED a équipé toutes ses chaudières bois. Cela a été fort couteux mais aujourd'hui les bus ou camions qui passent devant le collège soulèvent plus de particules que ne le fera la chaufferie bois. N'ayons pas cette crainte. Par contre, il faudra bien regarder le fonctionnement de manière indépendante avec des bornes qui analysent automatiquement l'air dans le secteur, etc...N'ayons pas cette méfiance. Souvent, on nous dit en tant qu'écologiste que l'on est un peu rétrograde devant la modernité mais ici, effectivement, c'est un plus par rapport au CO2, à l'énergie, à la consommation du bois local qui lui périclète et qu'il faut valoriser et un plus écologique en termes de développement durable. Il faut juste regarder que tout soit fait dans le respect des réglementations en vigueur. »

M. BALDY : « Je vais essayer, en expliquant, de commencer à répondre aux questions qui ont été posées. Tout d'abord la concertation et le déplacement de la chaudière. La concertation a été faite. Nous l'avons rappelé, c'est un vieux projet et nous avons fait plusieurs réunions de concertation avec un système assez itératif avec les personnes de Panafé puisqu'effectivement, comme nous avons la maîtrise foncière du terrain, la chaudière était prévue à cet endroit. Sauf que ce n'est pas pour des raisons de densité que la chaudière a été déplacée. La raison pour laquelle on déplace la chaudière est que comme ce sont des évaluations avec des chiffres qui ont été donnés et qui remontent à plusieurs années, le SYDED nous dit que le coût des travaux augmente et qu'il faut donc revoir l'équilibre général du chantier avec l'indexation des travaux. On se rend donc compte de deux choses. D'abord, nous avons un long linéaire sans aucun raccordement entre Panafé et le collège puisqu'à l'époque où l'on avait imaginé que la chaudière pouvait être à Panafé, le lieu était urbanisé et donc avec une densité d'équipements et de logements raccordables au réseau de chaleur. Or, entre-temps, pour toutes les questions de coût et de montée de l'assainissement notamment, nous avons changé notre fusil d'épaule concernant le devenir de Panafé. Donc, garder la chaudière là-haut alors que nous n'aurons personne à raccorder n'est peut-être pas la bonne solution. Les nouveaux logements de Lot Habitat sont équipés aux normes RT2020 et n'ont aucun intérêt de bénéficier du réseau de chaleur. Ce serait donc du linéaire pour rien. On se dit par conséquent qu'en rapprochant la chaudière du premier gros consommateur on réduit le coût, on rééquilibre l'économie générale du projet et on optimise l'opération. Là où je peux vous rejoindre c'est qu'effectivement, la crise énergétique faisant, un certain nombre de gros consommateurs dont les écoles, les EHPAD, les équipements sportifs dont certains connaissent une augmentation de leur facture énergie de 500% avec des enjeux de coût à la journée dans les EHPAD qui va devenir extrêmement problématique si l'on ne trouve pas une énergie meilleur marché pour les chauffer. C'est donc sous cette pression que nous avons accéléré mais je vous rejoins, nous aurions dû peut-être refaire le travail de concertation qui a été fait il y a quelques années. Comme il n'est jamais trop tard, je vous ferai des propositions tout à l'heure. Voilà la raison pour laquelle la chaudière est rapprochée. Concernant les particules fines, M. SOTO a apporté une partie des réponses. La combustion de bois émet des particules fines (PM 2.5 et PM10 je ne rentre pas dans le détail) dont on sait qu'elles sont assez fines pour passer les barrières naturelles de notre organisme. C'est à ce titre qu'elles sont considérées comme dangereuses sans vraiment savoir quels impacts elles ont sur l'organisme. Plus la combustion est optimisée et bonne, moins on émet de particules fines. Pour exemple, lorsque vous brûlez vos déchets verts dans votre jardin vous ne pouvez pas faire pire en émission de particules fines. En revanche, lorsque vous brûlez de la plaquette avec un taux d'hygrométrie très faible dans une chaudière complètement optimisée, vous émettez très peu de particules fines. Donc, la production de particules fines n'est absolument pas proportionnelle au tonnage de bois brûlé. Elle est proportionnelle à la fois aux conditions de la combustion et à la qualité et la forme du bois brûlé. Comme pour à peu près tout dans notre pays il existe des normes. Pour vous donner une idée, les normes se mesurent en microgrammes par nano mètre cube. Vous m'excuserez si je suis approximatif car je dis cela de mémoire mais je pense que c'est de l'ordre de 40 microgrammes par nanomètre cube pour les PM 2.5 et de 50 pour les PM 10. La chaudière de Figeac est équipée des mêmes électrofiltres (équipement industriel de la taille de la moitié de cette pièce) de celle de Gourdon qui en termes de puissance et de volume est à peine plus petite que la nôtre. Comme c'est un établissement classé, le SYDED a l'obligation de faire contrôler régulièrement ces émissions de particules fines. Les contrôles qui sont faits par des organismes indépendants à la sortie des cheminées de la chaufferie de Gourdon représentent 3 microgrammes par nanomètre cube. Je rappelle que la norme est de 40 et de 50 microgrammes par nanomètre cube. 3 microgrammes par nanomètre cube : c'est ce que l'on trouve dans l'air ambiant de très bonne qualité. Je vous invite à aller sur le site de l'ATMO Occitanie qui fait

un travail d'analyse en continue de l'air en continue. Il se trouve qu'ils font un rapport annuel que je vous invite à consulter sur leur site qui est très bien fait. Le département du Lot a le meilleur air d'Occitanie et pas seulement sur les particules fines. M. LANDREIN, je vous donne l'information pour l'attractivité. Vous pouvez l'utiliser pour inviter les gens à venir nous rejoindre. L'air y est excellent. Ce sont des éléments qui sont de nature à rassurer les voisins de la chaudière surtout que les particules fines ne se déposent pas immédiatement après la chaudière puisque c'est de l'air chaud qui sort et qui évidemment, monte en altitude. Ensuite, cela dépend des vents dominants et des modèles atmosphériques. Vous trouverez des particules fines émises à Toulouse qui seront mesurées dans le Gers. On peut tout à fait imaginer qu'ils ne sont pas plus exposés que lorsqu'elle était à Panafé ou à 5 ou 50 km plus loin. Encore une fois, cela monte en altitude et intègre des schémas atmosphériques. Concernant les camions, l'approvisionnement en plaquette dont je rappelle que la ressource par rapport aux enjeux environnementaux ne représente pas des arbres que l'on va couper mais du bois déjà coupé ou du bois déchet (palettes, cagettes, taille de haies, etc...) représentent des volumes assez colossaux depuis l'interdiction de brûler qui pour le coup émettait des tonnes de particules fines. On retrouve ces déchets en déchetterie dont on sort la partie ligneuse pour faire du broyat puis de la plaquette dont on gère le stockage, le séchage et le transport. La filière est donc complètement intégrée. Cela permet de doser parfaitement le degré d'humidité de nos plaquettes qui vont approvisionner nos réseaux de chaleur. Cela a son importance puisque plus le bois est sec moins il émet de particules fines. Le SYDED va apporter ces plaquettes par camion pendant la période de chauffe qui va du 15 octobre au 15 avril. Évidemment que cela varie en fonction des températures. Cela représente, pensant la période de chauffe, 5 à 6 camions par semaine. Cela peut monter à 8 camions en cas de grand froid. C'est donc bien moins que le nombre de bus scolaires qui passent dans la zone par exemple. Ce doit être de nature à rassurer les riverains puisqu'il n'y aura pas plus d'un camion par jour et uniquement durant la période de chauffe. La chaudière n'est alimentée que 6 mois par an. Je rappelle que si l'on se focalise sur la potentielle pollution que ce réseau peu produire, il faut également se focaliser sur toute celle qu'il va annuler. Je vous rappelle qu'il va chauffer tous les gros consommateurs de la ville qui sont essentiellement aujourd'hui chauffés au gaz de ville qui émet peu ou pas de particules fines mais du NO₂, du SO₂, du NO_x en grande quantité qui sont, du point de vue des études de santé, des molécules nocives pour le système respiratoire. Nous avons un système vertueux du point de vue de la ressource qui est maîtrisée sur le plan local, avantageux du point de vue de notre souveraineté économique énergétique puisqu'il s'agit de ressource locale. Par rapport au rattrapage que nous essayons de faire sur cette concertation dont je répète que l'on aurait pu la faire plus tôt, nous avons invité l'ensemble des riverains à visiter la chaudière de Gourdon qui correspond aux mêmes équipements pour leur montrer qu'elle est en milieu complètement urbanisé et que cet équipement n'est pas le premier. C'est le 16^{ème} dans notre département. Malgré cela le Lot continue à avoir la meilleure qualité de l'air en Occitanie. J'espère que les informations que nous a transmis l'ARS et le gouvernement sur le Plan bois (plan national de réduction des chauffages bois individuels qui datent d'avant 1980) éclaireront davantage. Il ne faut surtout pas projeter la projection de particules fines d'un moyen de combustion catastrophique avec une règle de trois sur ces équipements-là. Cela n'a absolument rien à voir. »

M. SOTO : « J'ajoute qu'une intégration paysagère est prévue. La chaudière elle-même va être « enfoncée » par un terrassement. Cela a été présenté au public salle Balène. De ce côté il ne devrait pas y avoir de souci. Beaucoup s'en faisait pensant que l'on allait avoir une usine avec une grosse cheminée qui allait recracher de la fumée noire. On peut même aller à Nayrac voir comment fonctionne celle qui existe ou à Capdenac au milieu des pavillons proche de la maison de retraite. Celle de Gourdon est vraiment l'équivalent de celle qui se fera ici. »

M. BALDY : « Nous sommes en train de travailler avec l'ATMO. Je vous en dirai plus dans quelques jours puisque nous devons avoir une réunion avec eux vendredi pour voir si l'on peut refaire comme en 2017 et 2018 où nous avons été volontaires pour une station de mesures en continue. Cela permettrait aux figeacois d'avoir accès en temps réel au prélèvement de la qualité de l'air. Là aussi, dire aux figeacois qu'ils vont pouvoir vérifier la qualité de l'air en temps réel eux-mêmes sur internet via cette station de mesure est une démarche de transparence et de nature à rassurer ceux qui font des amalgames, ce qui peut se comprendre au vu des techniques complexes. Je ne jette la pierre à personne. »

M. BROUQUI : « Oui, c'est cela qui est important. On en a parlé en commission. Toutes les explications que vous avez données, il n'y a pas de souci, nous ne sommes pas contre le fait de produire de l'énergie bois et surtout, contre l'arrêt des grosses chaudières comme celles de l'hôpital ou des maisons de retraite. Simplement, concernant la modification de l'emplacement, la première inquiétude des gens était la concertation. Vous y avez répondu. Les micros particules oui techniquement, il peut y avoir une réponse et elle existe. C'est d'ailleurs bien de les amener voir une série. Après, sur le trafic des camions et sur le fait que ce soit du bois géré comme cela, je reviendrai certainement vers M. BALDY dans quelques années. Enfin j'espère, parce que je doute fort que l'on en produise assez. Je pense que tôt ou tard il faudra acheter du bois. J'ai quelques doutes à ce sujet mais ce sont des doutes personnels. Par rapport aux habitants, je crois qu'il faudrait les rassurer car ils ont des interrogations qui sont, ma foi, assez justes, notamment par rapport aux premières chaudières qui sont sorties comme il était expliqué tout à l'heure. Si c'est un camion

par jour nous verrons. Est-ce que le week-end il y aura un stockage suffisant pour les passer en plein hiver ? J'espère. »

M. BALDY : « Il y a 5 jours d'autonomie. »

M. SOTO : « Celui de Cajarc ou de Lacapelle Marival est visible. Allez le voir. D'ailleurs, les élus de la communauté ont visité celui de Lacapelle Marival dernièrement. »

M. LAVAYSSIÈRE : « Par rapport à la piscine de Capdenac. Lorsque nous avons eu le choix de la chauffer au gaz ou via le réseau de chaleur, et pas uniquement pour chauffer l'eau de la piscine mais aussi la maison de retraite qui se trouve à proximité, j'avais été interviewé et on avait pris l'exemple d'une voiture qui parcourait plus de 170 000 km par an au niveau de l'émission de CO2 par rapport au bois. Si aujourd'hui nous n'avions pas une chaufferie bois à Capdenac, avec l'augmentation de l'énergie nous aurions fait comme beaucoup de collectivités : nous aurions fermé la piscine. C'est une énergie où nous sommes autonomes avec un organisme qui s'en charge. Il y a quelques années, bois ou gaz était la même chose au niveau facturation. Il faut se rappeler que le gaz c'est de l'énergie fossile et de la pollution. Tous les élagages annuels sont récupérés par le SYDED. Sur le secteur de Lacapelle Marival, sur 19 communes tout l'élagage part directement au SYDED. Cela représente un énorme tonnage sans compter toutes les autres interventions sur le territoire du Grand-Figeac. »

M. SOTO : « Je reste persuadé que la chaudière gaz actuelle du collège Masbou pollue bien davantage que ce que fera la chaufferie bois. »

M. LAVAYSSIÈRE : « Je vous donnerai exactement le chiffre au niveau du CO2 par rapport à la piscine de Capdenac. »

M. BALDY : « Sur ce projet, cela représente 2 500 tonnes par an de CO2 économisé et 950 tonnes équivalent pétrole. Tout cela chaque année. Il faut prendre la mesure de ce que cela représente. »

Mme ALLATRE-LACAILLE : « Je voudrais simplement poser une question. Concernant les propriétés qui se situent à proximité du collège et qui sont équipées de pompe à chaleur RO, quelle possibilité de raccordement y aurait-il ou pas ? Ce serait alors une autre question. »

M. BALDY : « C'est une excellente question. S'ils ont des chauffages centraux c'est en fait assez simple car le réseau va arriver et à côté de la chaudière ou de la pompe à chaleur il sera installé un échangeur à plaques. Les calories pourront alors être prises du réseau de chaleur avec un compteur de calories ou de la pompe à chaleur. On sait que le rendement des pompes à chaleur s'effondre dès que l'on a des températures négatives. C'est-à-dire qu'elles vont consommer beaucoup pour produire peu de chaleur. On peut donc tout à fait continuer à chauffer avec sa pompe à chaleur à la mi-saison parce que cela reste intéressant et se chauffer à l'aide du réseau bois en plein hiver. On peut aussi carrément se brancher uniquement sur le réseau de chaleur afin d'éviter de payer plusieurs abonnements. Tant que vous avez un réseau intérieur c'est possible et facile. »

M. BROUQUI : « Attention notamment si s'agit d'un chauffage au sol avec ces basses températures. L'eau arrive à une certaine température. S'il s'agit de radiateurs il n'y a pas de souci. »

M. BALDY : « Ce n'est pas grave mais cela demande un élément de régulation car l'eau arrive à 90°C mais elle n'est pas envoyée dans le réseau de la maison à cette température. Il y a un régulateur à côté de la chaudière qui permet de réguler la température de l'eau. De toutes façons, le SYDED va venir jusqu'à l'échangeur à plaques et à partir de là la connexion sera faite par votre plombier. »

Mme ALLATRE-LACAILLE : « Le raccordement est à la charge de qui ? »

Propos inaudibles.

Mme GONTIER : « Pour revenir sur les raisons de ce débat ce soir, s'il y a eu une réaction c'est parce que les riverains ont eu l'impression de ne pas avoir été au courant et de le voir arriver comme cela. Je me suis notée une citation de M. BROUQUI « moi il me semble que cela risque de poser problème au niveau de la quantité de bois ». Je ne sais plus qui a répondu que l'on avait suffisamment de bois à réutiliser. Je pense que si cela était chiffré une bonne fois pour toutes cela éviterait d'avoir des citations de M. BROUQUI malgré toute leur qualité. Ensuite, vous avez rencontré les riverains récemment. Effectivement ils ont besoin d'informations. Il faut des informations fiables, chiffrées et non « ne vous inquiétez pas, on pense que, comptez sur nous, faites-nous confiance ». Ce sont les éléments que je viens d'entendre. Je suppose qu'ils vous ont fait part de leurs principales préoccupations. Ils mettent en avant qu'il y a des particules fines telles que les PM disent qu'elles ne feraient pas l'objet de mesures aussi précises par les éléments de mesure aujourd'hui. Moi, je n'en sais rien. Je vais aller voir mais je n'ai pas eu le temps. Il faut le vérifier et dire ce qu'il en est. Puisqu'ils ont une interrogation sur un point précis, la réponse est facile à apporter. Concernant la périodicité des mesures, ce qui leur a été répondu, c'est qu'il y aurait une mesure de la qualité de l'air chaque année. Vous dites que vous travaillez sur le fait d'avoir une mesure en continu et en temps réel. Et bien cela fait partie des informations à leur donner. Je pense qu'il y a un vrai problème de communication. Pour nous, il est intéressant que l'on nous présente cette estimation de la quantité de bois que l'on pourrait avoir sur le territoire en autonomie et sur du long terme. J'ai un petit doute sur le coût que représente cette production énergétique. Je trouve que cela aurait du sens d'en faire une évaluation à moyen terme même si ce n'est pas facile. Le fait que les subventions européennes aient longtemps permis d'abonder les chaufferies bois sont aujourd'hui largement réduites parce que l'on n'est pas sûr de l'impact que cela puisse avoir sur le moyen terme. »

Propos de M. BALDY inaudibles.

Mme GONTIER : « Il y a moins de subventions de la part de l'Europe. Là aussi, si ce n'est pas le cas, c'est facile de le dire. Ma dernière remarque porte sur la qualité de l'air dans le Lot qui est une des meilleures d'Occitanie. Nous avons vu le PCAET au Grand-Figeac. Sincèrement j'ai envie de dire « heureusement ». Quand on regarde la densité en termes d'habitants de nos territoires par rapport à d'autres, si l'on avait les mêmes préoccupations, honnêtement je ne vois pas pourquoi on viendrait habiter en zone rurale pour y retrouver les inconvénients des villes. Les comparaisons de ce type n'ont absolument aucun sens même si elles font plaisir à certains. »

Monsieur le Maire : « J'aimerais autant que l'on soit sur des éléments factuels. On se doute qu'il y a des personnes à qui cela ne plait pas pour tout un tas de raisons. Sur la quantité de bois, pour avoir assisté à la réunion, nous avons la réponse puisque c'est une interrogation logique de savoir si l'on ne va pas déforester le Lot pour faire fonctionner ces chaufferies. »

M. BALDY : « Je vous conseille la lecture du bulletin municipal sur lequel il y a déjà un certain nombre d'informations. Vous devriez l'avoir reçu dans les jours qui viennent. Par rapport au chiffrage du coût de l'évolution de l'énergie, nous l'avons de façon très précise. Vous savez que l'on adhère à un groupement d'achat d'énergie et que l'on achète de l'énergie pour les années à venir. En 2021 nous avons subi une augmentation de 50% du coût et de nouveau 49% en 2022. L'énergie que l'on achète pour 2024 est déjà estimée à +29%. Vous me direz que c'est une bonne nouvelle car cela évolue moins vite mais on sait que nous sommes sur une trajectoire exponentielle au moins sur les 3 à 4 années à venir. Sur la ressource, c'est essentiellement les bois de récupération de déchetterie, les bois d'élagage du département pour lequel il y a des conventions mais où il y a encore des centaines de kilomètres sur lesquels on peut conventionner car ce n'est qu'une petite partie du réseau et je peux vous dire qu'il y a de beaux jours devant nous sur l'augmentation de la ressource et de la plaquette issue des industries du bois qui valorisent leurs déchets (et c'est la seule qui est rachetée à un coût très bas parce que c'est du déchet et pour essayer de construire une filière qui n'existe pas aujourd'hui). Pour vous donner un ordre de grandeur sur la déforestation, en France en général et dans le Lot en particulier, la forêt augmente chaque année et la consommation de bois biomasse dans le Lot tout confondu représente 2% de la croissance annuelle. Pas du stock mais bien de la croissance annuelle. Enfin vous avez raison, comparaison n'est pas raison, savez-vous quel est le site le plus pollué de France ? Le plus pollué d'Occitanie c'est le Pic du Midi. En termes de densité, même si l'on n'est pas fort, je peux vous dire que c'est le Pic du Midi..... L'endroit le plus pollué de France est une petite vallée des Alpes tout simplement parce qu'à cause du modèle atmosphérique il y a toute la pollution de la vallée du Rhône qui remonte, qui tourne et qui se dépose dans cette petite vallée. Cela devient un vrai problème de santé publique et qui pourtant est une vallée très peu habitée. Il n'y a donc aucun lien entre densité et pollution. »

Mme GONTIER : « Il n'y a pas aucun lien. Bon enfin, cela ne fait rien. Tous ces éléments chiffrés ce serait bien de nous les faire passer. »

M. LANDREIN : « Alors moi j'ai écouté tout cela avec beaucoup d'attention. Je pense que vous avez oublié une chose. Derrière cette discussion que nous avons eu il n'y a pas très longtemps quelqu'un a posé une question concernant les décharges ou en tous cas le système Trifyl du Tarn et la capacité du Département à éventuellement faire la même chose. Pour ceux qui l'ont visité, on peut se demander pourquoi tous les départements ne font pas exactement la même chose que Trifyl. La réponse a été « acceptabilité sociale ». Un des problèmes était quand même celui-là. Je pense que c'est un des aspects que vous allez avoir du mal à gérer car tous les arguments que vous avez utilisés sont sans doute très justes, sûrement même, sauf que vous avez en face de vous des gens qui ne réfléchissent pas comme ceux d'il y a 15 ou 20 ans et c'est un vrai souci en général. Dès que l'on installe quelque chose on voit bien la difficulté qu'il y a à faire comprendre et à faire admettre un certain nombre de choses aux gens qui, d'une certaine façon, subissent la décision. Aujourd'hui, c'est un des aspects à prendre en compte dès que l'on va prendre des décisions d'installations quelles qu'elles soient. Cette acceptabilité sociale est obligatoirement à prendre en compte. Ce n'est pas très satisfaisant de dire cela mais c'est sans doute un élément de réflexion pour tous ceux qui nous succéderont car je pense que se lancer dans un tel projet aujourd'hui est plus compliqué qu'il ne l'était quand ont été installées les chaudières de Gourdon ou même de Nayrac. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour cette conclusion qui n'est pas forcément optimiste pour les investissements à venir. Je vous souhaite une bonne soirée et vous dis à bientôt. »

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

● Conclusion d'un accord-cadre de fournitures courantes et de service avec maximum pour une durée de trois années relatif à l'achat de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 fournitures scolaires (maximum/an 14 000 €) : LACOSTE – 84250 LE THOR

- Lot n°2 cartouches d'encre (maximum/an 4 000 €) : ECOBUROTIC : 43120 MONISTROL SUR LOIRE

- Conclusion d'un l'accord-cadre de fournitures courantes et de service avec maximum par an de 15 000 € pour une durée de trois années relatif à l'achat de fournitures de bureau pour les services municipaux avec la société ABOR – 12850 ONET LE CHÂTEAU.
 - Conclusion d'un marché public concernant la stérilisation de chats errants de la commune avec le Cabinet vétérinaire des 2 Vallées – 46100 FIGEAC pour l'année 2023 et pour un montant total maximum de 5 000 € selon les tarifs suivants : castration chat 46 €, ovariectomie chatte non gestante 90 € et ovariectomie chatte gestante 105 € / intervention.
 - Conclusion d'un avenant au lot n°15 (boulangerie) du marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires municipaux année 2023 concernant le transfert du marché de la société L'Épi d'Or (cession d'activité) vers la société SAS Raballand aux mêmes tarifs conditions de la marché initial.
 - Conclusion d'un avenant n°1 au lot n°2 (protection des pieds) du marché de fourniture de vêtement et équipement de protection de travail relatif à la hausse des prix des matières premières sur plusieurs produits avec la société OREXAD CHAUMEIL–RUBIX – 46000 CAHORS.
 - Conclusion d'un avenant n°6 au lot n°1 (protection du corps et de la tête) au marché de fourniture de vêtement et équipement de protection de travail venant compléter le bordereau des articles commandés initialement (casque avec écran facial et housse de transport casque) avec la société CÉVENOLE DEP PROTECTION-Groupe RG – 31400 TOULOUSE.
 - Conclusion d'un avenant n°7 au lot n°1 (protection du corps et de la tête) au marché de fourniture de vêtement et équipement de protection de travail relatif à la hausse de prix subie par le fournisseur sur une liste de produits avec la société CÉVENOLE DEP PROTECTION-Groupe RG – 31400 TOULOUSE.
 - Fixation des tarifs des objets suivants mis en vente à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde :
 - BD Champollion et la Pierre de Rosette – Édition Faton, 14,50 €
 - Album Hector en Égypte – Éditions Aquar'Ailes, 9,50 €
 - Boucles d'oreilles antiques ou créoles, 25 €
 - Bracelet Achéménide cloisonné, 27 €
 - Boucles d'oreilles Achéménide, 37€
 - Plumier hippotame, 4,50€
 - Trousse hippotame, 5€
 - Peluche hippotame, 25€
 - Porte-monnaie hippotame, 3,5€
 - Fixation du tarif du livre « Qui a peur des momies » éditions Actes Sud Junior à 7€ en vente à la boutique du Musée Champollion-Les Écritures du Monde.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance,

Claude GENDRE